

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 80

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	Mme Elizabeth REVEL	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Lê-Chinh AVENA	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Patrick ORSOLA
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	Mme Michèle CHALLAUX
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA	
M. Christophe BERTHIER		

Membres absents :

M. Gilbert MENUT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Patrick CHAPUIS	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Louise BORSATO	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN
M. Rémi DELATTE	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret du 11 mai 2000, a précisé le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui doit être présenté à l'assemblée délibérante lors de l'examen du compte administratif et ce au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'objectif de ce rapport est de faciliter à la fois le débat au sein de l'assemblée délibérante et de favoriser l'information des usagers.

En conformité avec l'article 5211-39 du CGCT, ce rapport sera intégré dans le rapport annuel d'activité de notre organisme.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- de prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2012.



RAPPORT ANNUEL 2012

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets



Sommaire

A- Présentation générale

I – Le Territoire

II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

- 1 - Organigramme du Pôle Environnement - Déchets
- 2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets

B- Indicateurs techniques : Des tonnages collectés en légère baisse

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

- A - Organisation de la pré-collecte
- B - Organisation de la collecte

2 - Les différents flux collectés en 2012

- A - Les ordures ménagères
- B - Les emballages ménagers recyclables
- C - Les cartons commerciaux
- D - Le verre ménager
- E - Les objets encombrants
- F - Les déchets verts

3 - Les autres actions d'amélioration du service

- A - Les actions de communication
- B - Les ambassadeurs du tri
- C - La démarche de prévention des déchets

II – Les Déchetteries

1 – Les déchetteries des particuliers

- A – Les équipements
- B – Les résultats d'exploitation
- C – Les déchets acceptés et les filières de traitement

2 – La déchetterie des professionnels

III – Le traitement

1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères

- A – La population concernée
- B – Présentation de l'usine
- C – Les tonnages réceptionnés
- D – Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets
- E – Surveillance des rejets
- F – Surveillance de l'impact sur l'environnement

2 – Le groupe Turbo-alternateur : GTA

3 – La chaîne de traitement DASRI

4 – Le Centre de tri

- A – Présentation générale
- B – Suivi des tonnages entrants
- C – Caractérisation du gisement entrant
- D – Analyse du fonctionnement du centre de tri
- E – Valorisation et bilan environnemental

5 – Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

C- Indicateurs financiers

I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

1 – La collecte et le tri

2 – Les déchetteries

3 – L'UIOM

4 – La TEOM

5 – Les budgets annexes

- A – Le CET et les DASRI
- B – le GTA

III – Les autres indicateurs financiers

1 – Les redevances

- A – La redevance spéciale gros producteurs
- B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

2 – Les tarifs d'accès

- A – L'usine
- B – Le centre d'enfouissement technique
- C – L'unité DASRI

D – Annexes

- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre
- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères
- Synoptique général déchets traités par le Grand Dijon en 2012

Lexique

Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

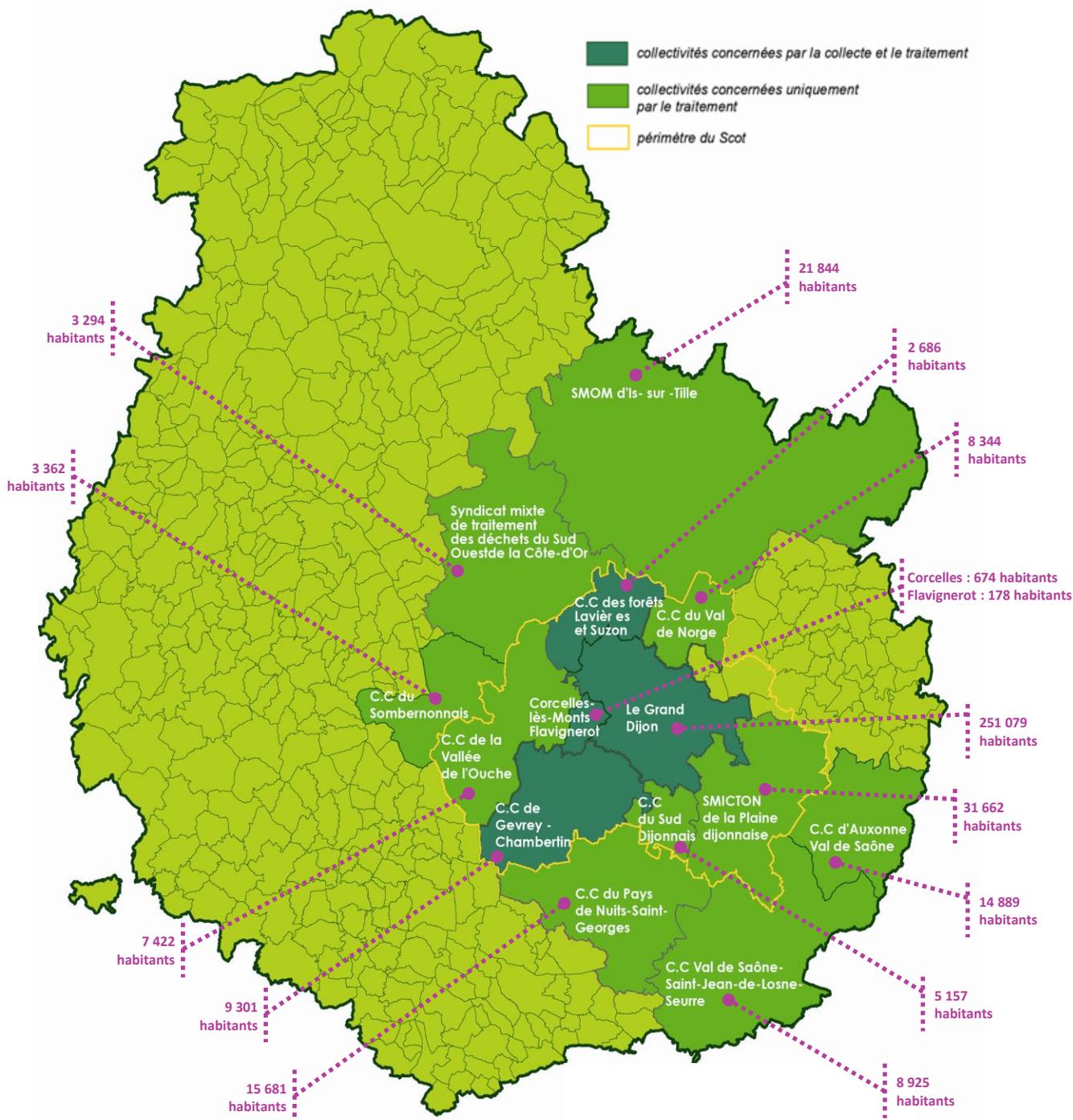
A - Présentation générale

I – Le territoire

II – Présentation du service public
d'élimination des déchets

I – le Territoire

Collectivités clientes des services de collecte et/ou de traitement du Grand Dijon



Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 22 communes membres ont transféré à la Communauté de l'agglomération dijonnaise (GRAND DIJON) l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement de leurs déchets ménagers ou assimilés.

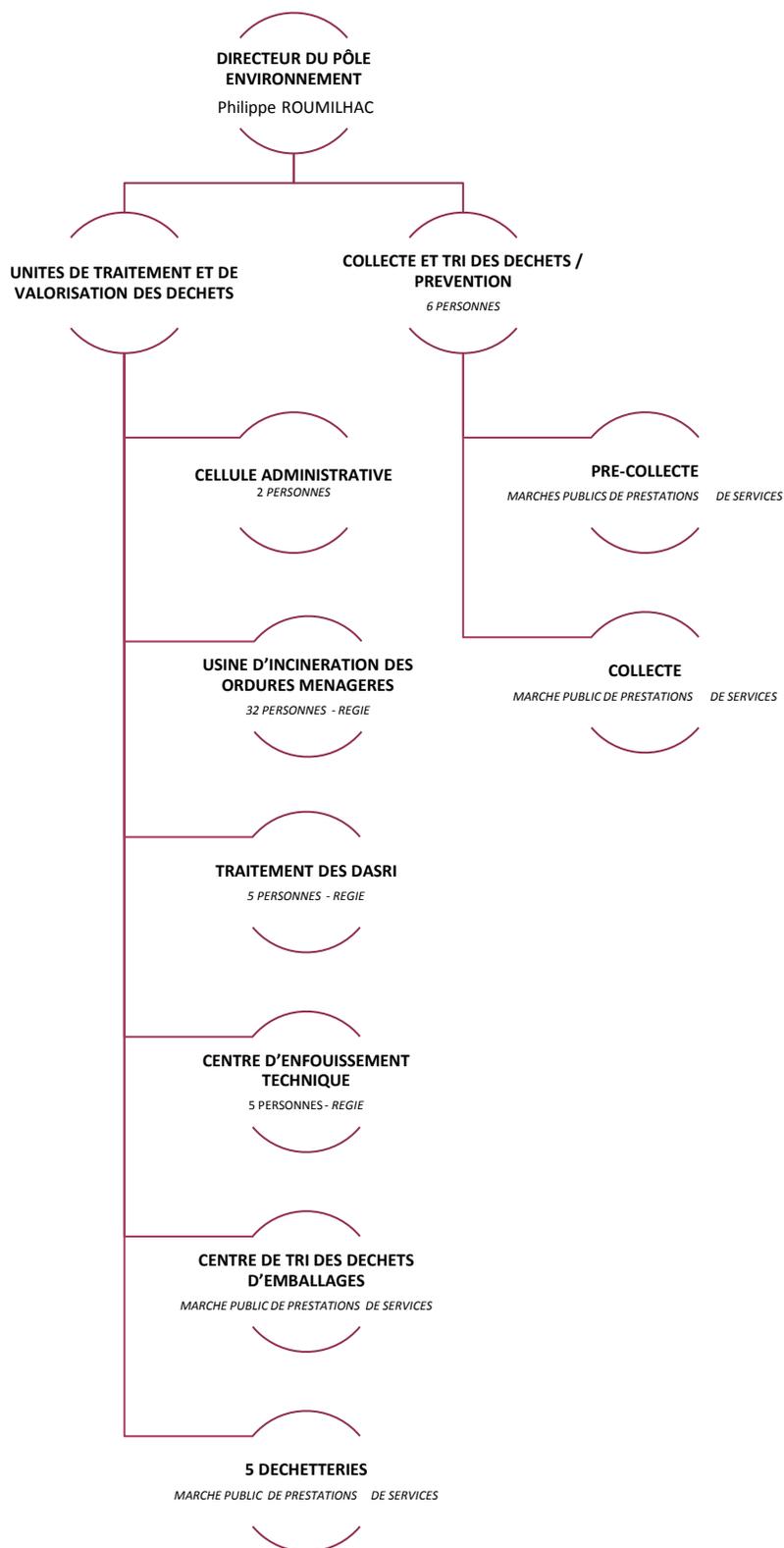
III – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

1 - Organigramme du Pôle Environnement – Déchets

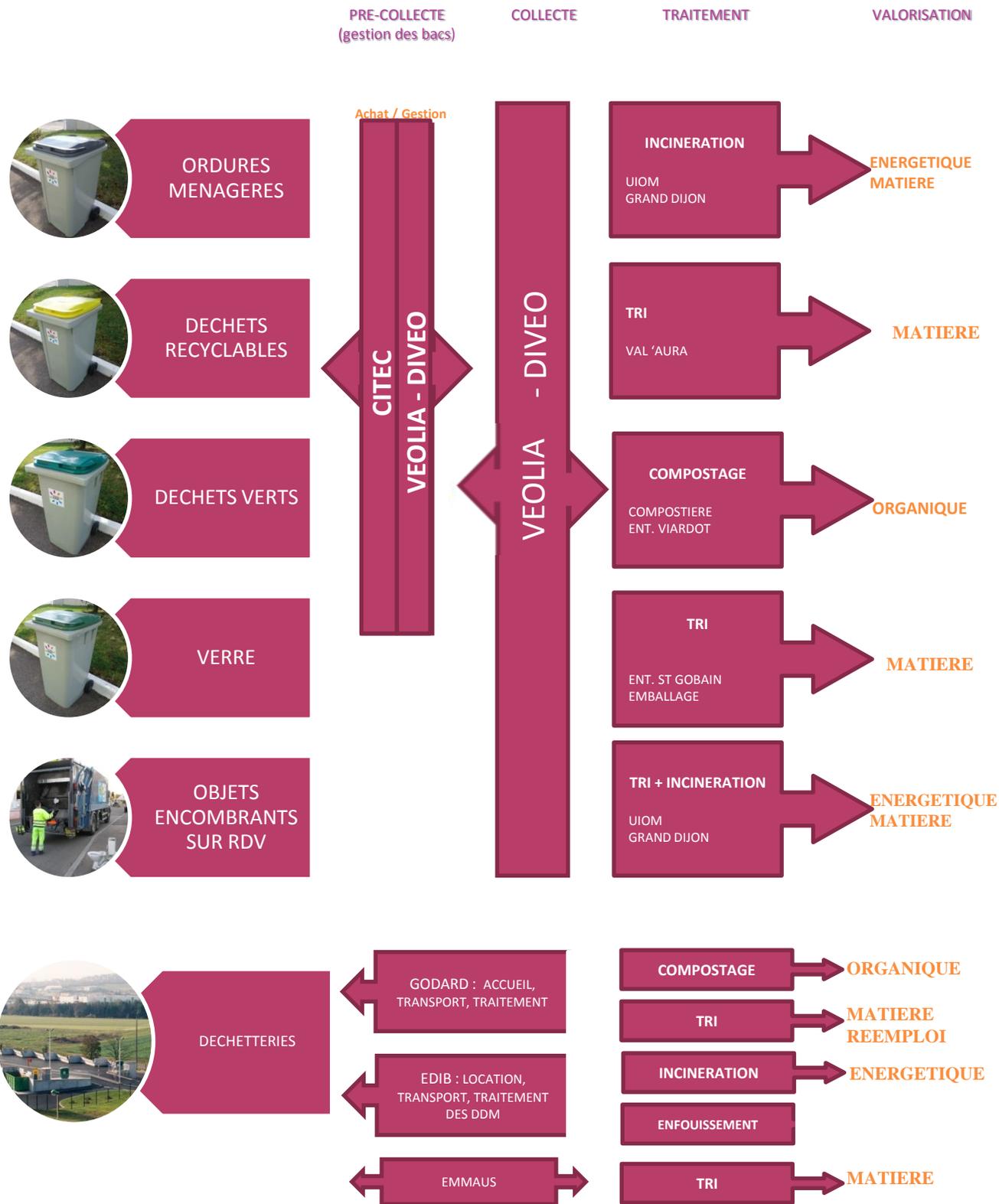
2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets

1 - Organigramme du pôle Environnement - Déchets

La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au **PÔLE ENVIRONNEMENT**



2 - Schéma d'organisation du service d'élimination des déchets



La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement est détaillée page 46 .

B – Indicateurs techniques

des tonnages collectés en légère baisse

I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP
et en PAV

II – Les Déchetteries

III – Le Traitement

- **Des tonnages collectés en légère baisse**

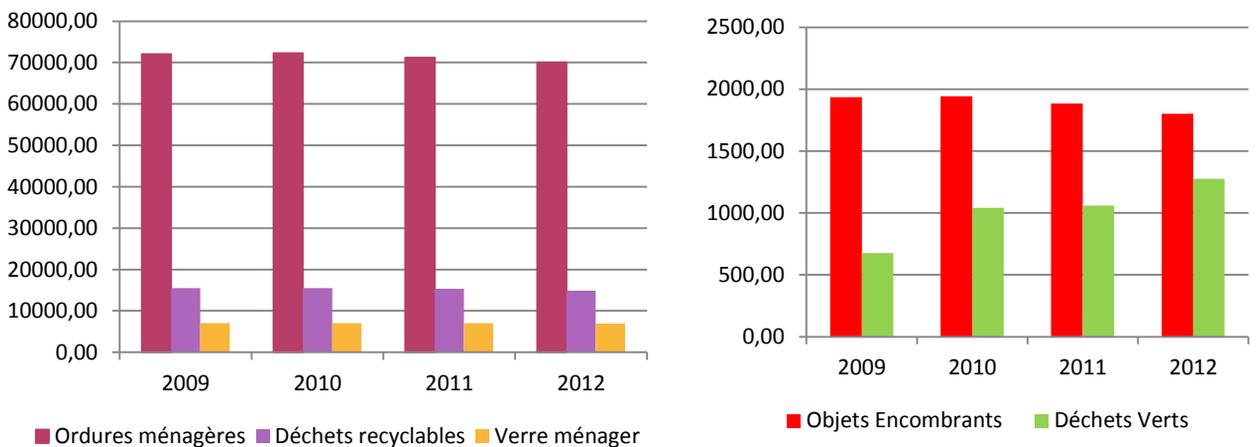
Les tonnages collectés sur le Grand Dijon et les collectivités clientes en Ordures Ménagères avoisinent les **70 064 tonnes pour 2012** contre près de 71 200 tonnes en 2011.

Les tonnages de déchets recyclables (éléments collectés dans les bacs jaunes ainsi que les cartons de zones et du centre-ville de Dijon) sont en baisse avec un total annuel de **14 947 tonnes**.

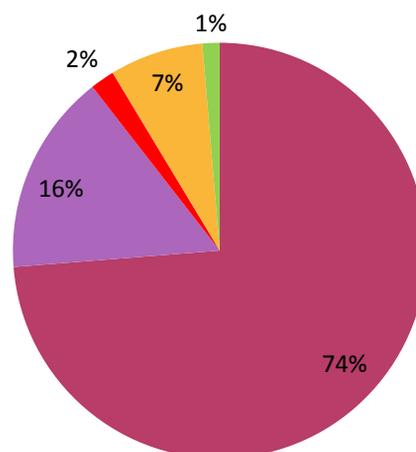
Le service dédié aux encombrants a permis de collecter près **1 802 tonnes** et le verre collecté sur l'agglomération, tant en postes fixes qu'en porte à porte correspond à **6 952 tonnes**.

Seul service ayant augmenté en tonnage et en nombre de conventions : le service de collecte des déchets verts en porte à porte, qui a vu la mise en place de près de **436 bacs supplémentaires** par rapport à 2011 pour un tonnage collecté de **1 277 tonnes**.

Evolution des tonnages de 2009 à 2012



Répartition des tonnages sur 2012



■ OM ■ DR ■ OE ■ VE ■ DV

I - Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

- 1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)
- 2 - Les différents flux collectés en 2012
- 3 - Les autres actions d'amélioration du service

1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilés, les déchets recyclables, le verre ménager, les objets encombrants, les déchets d'espaces verts, les cartons des commerçants et industriels.

La fourniture des bacs est assurée par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte et ce, uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

La collecte des déchets ainsi que la gestion et la maintenance des bacs sont assurées par VEOLIA – Divéo depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes, des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions.

Globalement, les tonnages collectés entre 2011 et 2012 sont en légère baisse (-2 %). Seuls les déchets verts, collectés en porte à porte, ont subi une légère augmentation sur 2012.

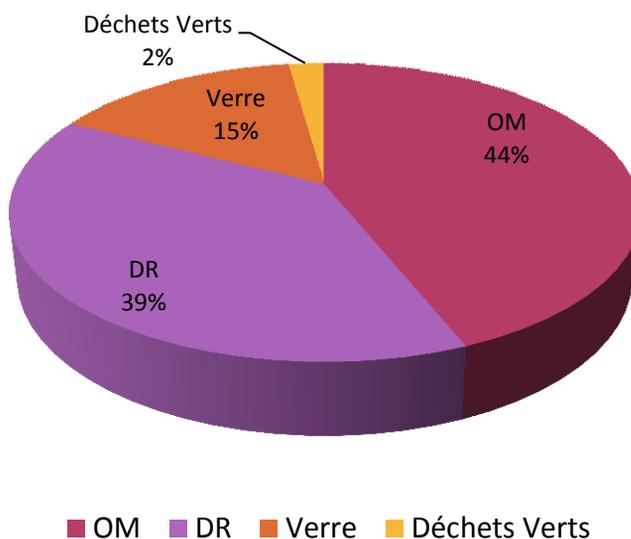
Tonnages	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	70 064,03	67 289,39	2 774,64
<i>dont porte à porte</i>	61 615,98	58 841,34	2 774,64
<i>dont points d'apport volontaire</i>	2 374,77	2 374,77	-
<i>dont marchés</i>	1 182,58	1 182,58	-
<i>dont zones</i>	4 890,70	4 890,70	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	14 947,10	14 947,10	-
<i>dont emballages recyclables</i>	13 913,36	13 913,36	-
<i>dont cartons zones</i>	813,64	813,64	-
<i>dont cartons centre ville</i>	220,10	220,10	-
Objets encombrants	1 802,49	1 707,73	94,76
Verre	6 952,01	6 952,01	-
<i>dont Porte à Porte</i>	3 966,17	3 966,17	-
<i>dont postes fixes</i>	2 985,84	2 985,84	-
Déchets verts	1 277,18	1 277,18	-
Total	95 042,81	92 173,41	2 869,40

A - Organisation de la pré-collecte



Le schéma ci-dessus, représente le nombre de bacs implantés sur l'agglomération dijonnaise. En 2012, le parc de bacs en place sur le territoire s'élève à **140 385** unités. Il augmente de **1,59 %** par rapport à 2011.

Répartition du nombre de bacs de collecte implantés sur l'agglomération dijonnaise



Le nombre d'interventions de maintenance réalisées par Veolia suite à des demandes d'habitants est le suivant :

- o **664** changements de bacs complets ;
- o **3 722** remplacements de couvercles ;
- o **2 629** interventions liées à des réparations de roues, bondes, stickers...

Les habitants pouvant demander des ajustements de volumes de leurs bacs, Veolia a procédé à la livraison de **5 511 bacs**, ainsi qu'au retrait de **3 818 bacs**.

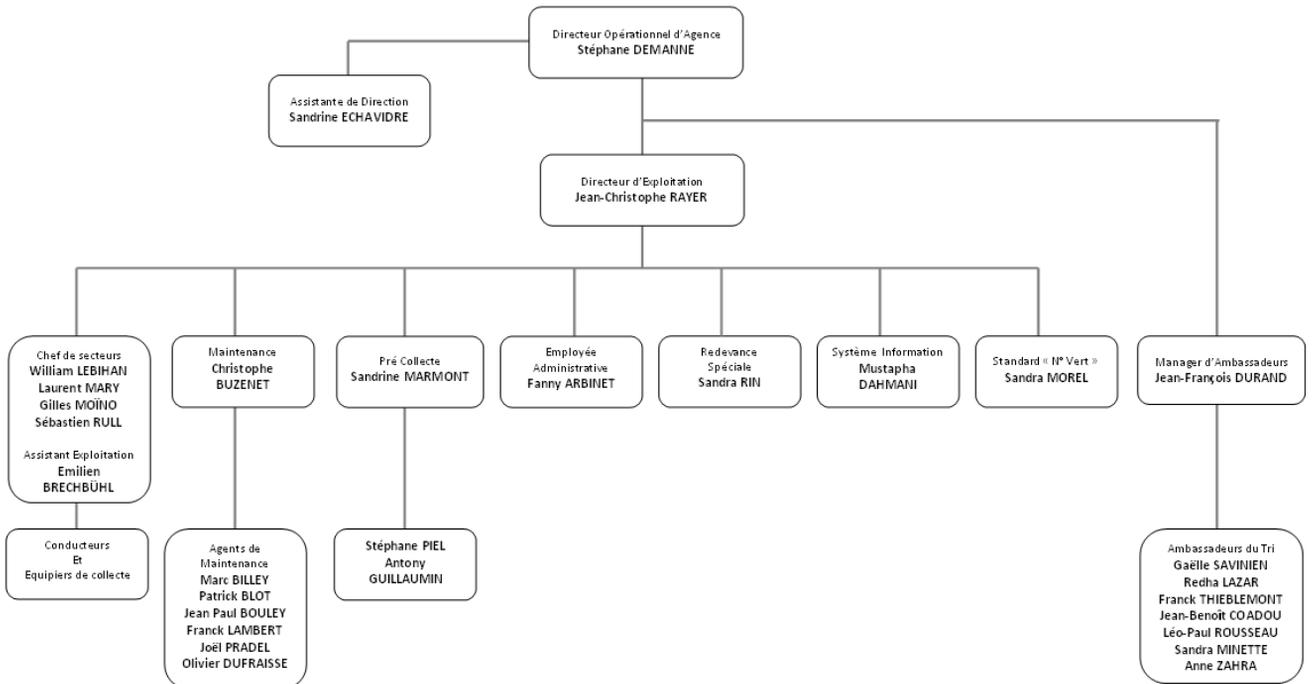
Deux opérations de désinfection ont eu lieu en juillet et en novembre 2012, dans l'hyper centre-ville de Dijon. Au total, 3 323 bacs ont été désinfectés.



B – Organisation de la collecte

Les moyens humains

Organigramme 2012 de Diveo :



Le matériel au 31/12/2012

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et du parc de véhicules mis à disposition du prestataire de collecte, soit **49 véhicules** :

- 45 bennes à ordures ménagères dont 13 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV), 27 bennes au gasoil, 5 hybrides (GO et électriques),
- 2 bennes renforcées pour les objets encombrants (GO),
- 2 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés (1 GNV et 1 GO).

En 2012, **820 361 kilomètres** ont été parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte, soit une consommation totale de **427 408 litres de gasoil**, de **225 167 m³ de GNV**.

Le kilométrage global parcouru est en augmentation en 2012 du fait notamment de l'accroissement du nombre de conventions déchets verts et donc de bacs à collecter.

C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



Les principaux problèmes rencontrés lors de la collecte par la Société Diveo sont les suivants :

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte,
- des erreurs « de présentation des bacs au ramassage »,
- des erreurs de tri,
- des bacs non sortis à la collecte,
- des déchets non conformes (déchets verts, autres...).



2 - Les différents flux collectés en 2012

A - Les ordures ménagères

B - Les emballages ménagers recyclables

C - Les cartons commerciaux

D - Le verre ménager

E - Les objets encombrants

F - Les déchets verts

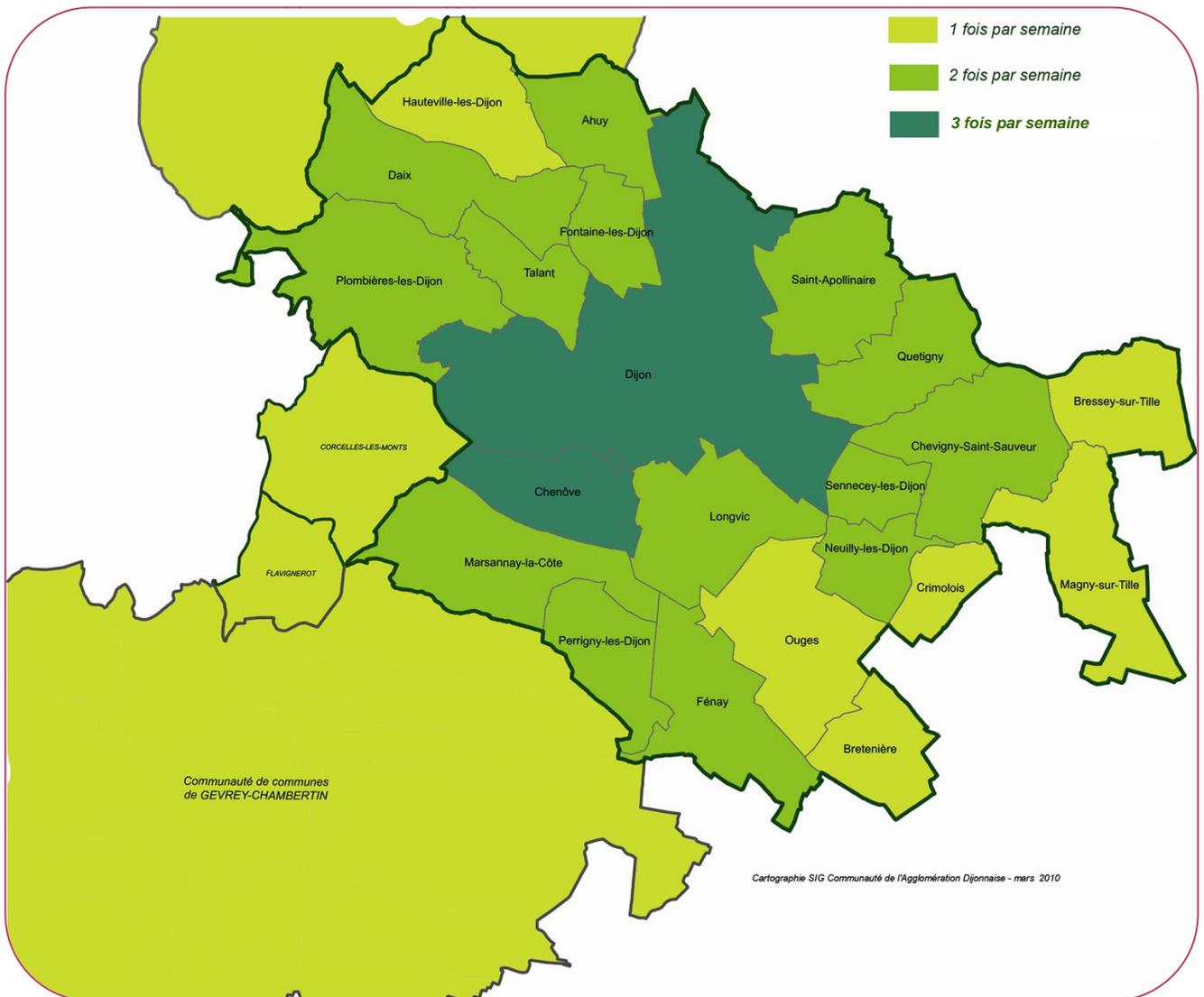
A - Les ordures ménagères

La population desservie et la fréquence des collectes :

Sur les 22 communes de l'agglomération, la fréquence de collecte varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus.

Sur les communes des collectivités clientes, la collecte est hebdomadaire à l'exception des communes de Gevrey Chambertin et de Couchey où elle a lieu deux fois par semaine.

Les collectivités clientes hors agglomération en marché sont Gevrey-Chambertin, Corcelles-les-Monts, Flavignerot et Forêt-Lavières-et-Suzon (jusqu'à fin mars).



La typologie des collectes

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte, soit en points d'apports volontaires. Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés en centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque). Le prestataire collecte également les PAV enterrés et semi-enterrés appartenant aux bailleurs sociaux : DIJON HABITAT (ex OPAC), ORVITIS, ICF, SCIC Habitat.

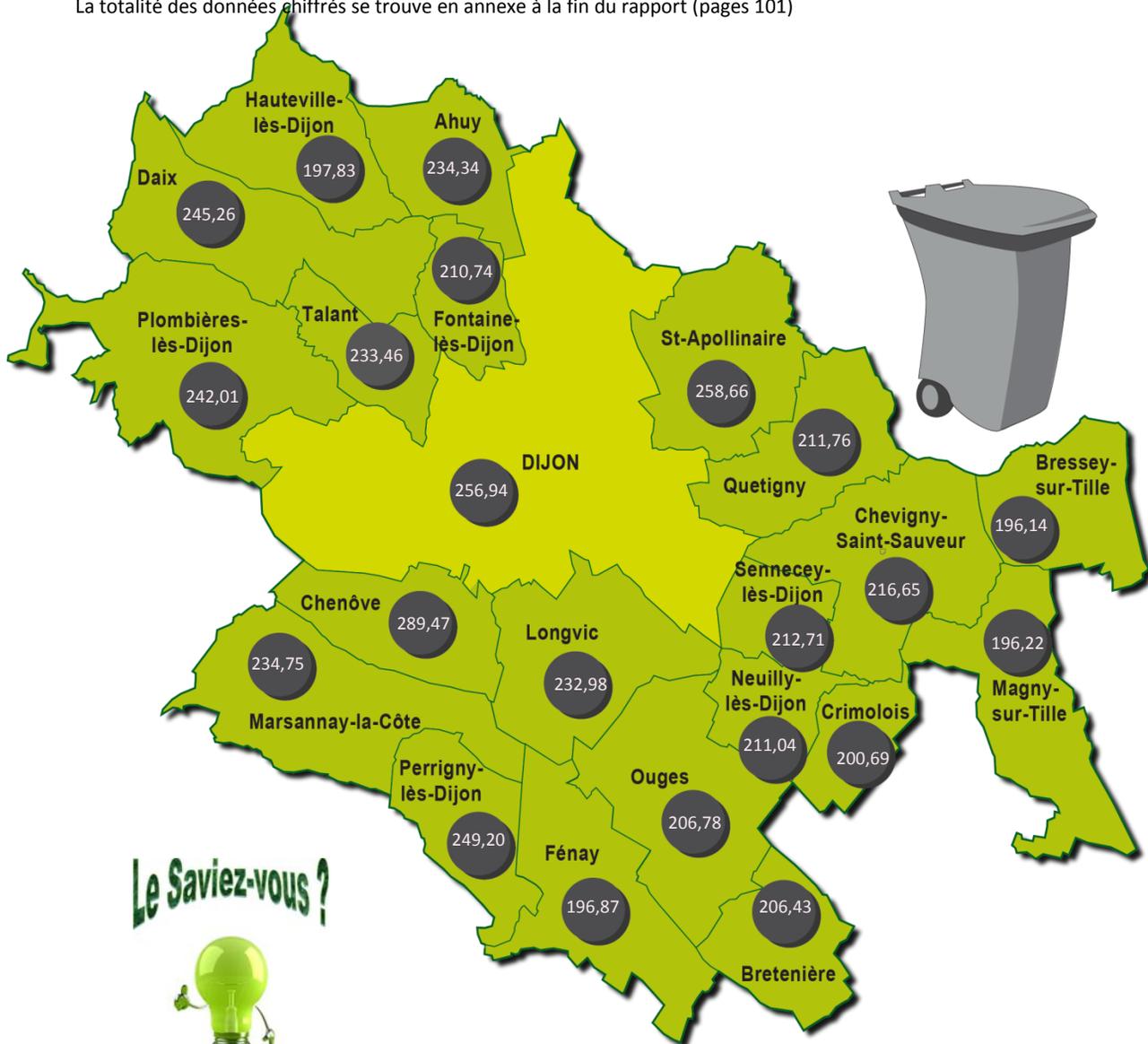
Les tonnages OM collectés :

La répartition des tonnages OM collectés en 2012 sur le Grand Dijon est la suivante :

- 58 841,34 tonnes, en porte à porte, soit près de **83,98 % des tonnages totaux OM**,
- 2 374,77 tonnes, en point d'apport volontaire, soit près de **3,39 % des tonnages totaux OM**,
- 4 890,70 tonnes, en porte à porte en zones d'activités, soit près de **6,98 % des tonnages totaux OM**,
- 1 182,58 tonnes en porte à porte sur les marchés, soit près de **1,69 % des tonnages totaux OM**.

Les tonnages collectés sur les collectivités clientes représentent **2 774,64 tonnes (3,96 %)**, soit un total sur 2012 de **70 064,03 tonnes**.

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2012. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (pages 101)



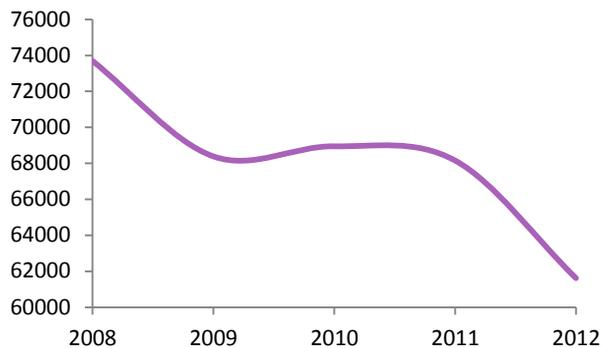
Le Saviez-vous ?



248,52 kg
C'est le poids des ordures Ménagères collectées par habitant du Grand Dijon (hors zones)

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de DIVEO.

Evolution des tonnages Ordures Ménagères collectés sur le Grand Dijon y compris zones et marchés



B - Les emballages ménagers recyclables

Les types de déchets collectés



Carton : les boîtes, les suremballages, les cartonnets d'emballages, les briques



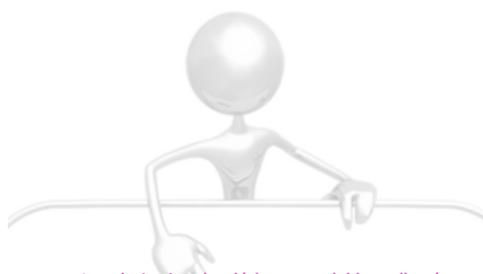
Plastique : les bouteilles, les flacons



les journaux, les revues, les magazines, les papiers, les cahiers, les annuaires.



les emballages métalliques



La valorisation des déchets recyclables collectés

L'ensemble des déchets recyclables, après leur collecte, est acheminé vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (voir section sur le centre de tri)



La typologie et les tonnages de la collecte

La collecte hebdomadaire des déchets d'emballages ménagers recyclables est organisée pour les habitants du Grand Dijon, soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit par des points d'apport volontaire (enterrés ou non, appartenant au Grand Dijon ou aux bailleurs).

Au total, **13 678,40 tonnes (PAP) et 234,96 tonnes (PAV)** de déchets recyclables ont été collectées pour l'année 2012. Les déchets recyclables représentent **environ 14,64 % des déchets collectés** sur l'agglomération dijonnaise. Les tonnages ont diminué de 3,10 % par rapport à 2011.



Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2012. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101)



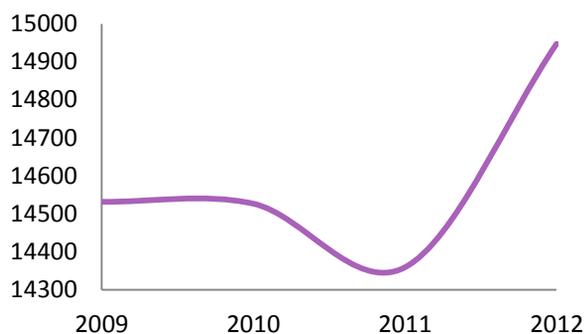
Le Saviez-vous ?



55,41 kg
C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia,

Evolution des tonnages Déchets Recyclables collectés sur le Grand Dijon



C – Les cartons commerciaux

Sont concernés par la collecte :

- ❖ les commerçants du centre-ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
 - Ahuy,
 - Chenôve
 - Chevigny-Saint-Sauveur,
 - Dijon (Cap Nord, Parc de l'Europe, Parc Technologique),
 - Fontaine-les-Dijon,
 - Longvic,
 - Marsannay-la-Côte,
 - Quetigny
 - Saint-Apollinaire.



Les cartons d'emballage sont collectés pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon.

1 033,74 tonnes de cartons ont été collectées soit une légère augmentation par rapport à 2011 (+ 14,82 tonnes).

Il est à noter que cette évolution prend en compte une hausse de 20,47 tonnes de cartons de zones et une baisse de 5,65 tonnes des cartons du centre-ville.



la valorisation des cartons collectés

Les cartons après collecte par le prestataire, sont directement acheminés sur le site VEOLIA PROPRETE qui procède à leur conditionnement en balles.

D – Le verre ménager

Le type et la fréquence de collecte

L'ensemble de l'agglomération bénéficie de la collecte sélective du verre d'emballage soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert, soit en points d'apport volontaire.

Sur Dijon (hors centre ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 436 habitants** qui sont collectés une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 514 bacs**.



Sur les autres communes de l'agglomération ainsi qu'au centre ville de Dijon, le verre est récupéré en points d'apport volontaire (colonnes à verre), **97 643 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **216 points d'apports volontaires** répartis sur l'ensemble des communes de l'agglomération, totalisant **148 bulles à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et **68 points** enterrés ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d'habitants de résidences spécifiques.



Les quantités collectées

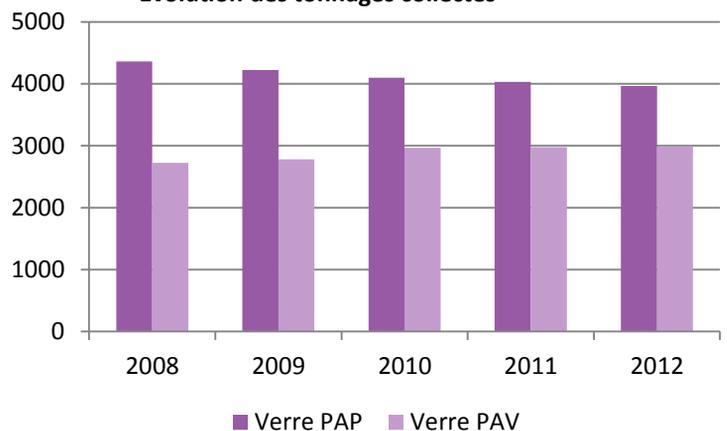
	Tonnages collectés		
	Verre PAP	Verre PAV	Total
2008	4359	2723	7082
2009	4221	2780	7001
2010	4098	2966	7064
2011	4029	2977	7007
2012	3966	2986	6952
Evolution 2012 / 2011	-1,60	0,29	-0,78

Le verre d'emballage représente **7,31 %** de l'ensemble des déchets collectés sur le Grand Dijon.

Les tonnages sont globalement stables depuis plusieurs années.

Toutefois, le verre collecté en porte à porte est en constante diminution, au profit du verre collecté en apport volontaire.

Evolution des tonnages collectés



la valorisation du verre collecté

Après la collecte, le verre est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône-et-Loire. Cette dernière procède directement au tri et au recyclage.



Les tonnages collectés :

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de l'agglomération le tonnage moyen* collecté par habitant en 2012. La totalité des données chiffrées se trouve en annexe à la fin du rapport (page 101)



Le Saviez-vous ?



27,69 kg
C'est le poids
du verre collecté
par habitant
du Grand Dijon

* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

E – Les objets encombrants

En 2012, 1 802,50 tonnes d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire de collecte des déchets (Grand Dijon et collectivités clientes confondus). Cela représente une diminution de 4,29 % par rapport à 2011. Les collectivités clientes représentent 5,26 % du tonnage collecté (94,76 tonnes).

* La collecte des objets encombrants en porte à porte sur le Grand Dijon



L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via un numéro vert ou un site internet.

De nombreux appels ont été reçus au standard de la Société Veolia afin de prendre des rendez-vous pour ce service. Au total, ce sont **9 513** collectes qui ont été réalisées par le prestataire.

Le temps d'attente moyen pour la prise en charge des encombrants est de **10,2** jours.

* La collecte des objets encombrants dans les zones ANRU

Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

Sur les 1 802,50 tonnes collectées en 2012, 654,78 tonnes l'ont été lors des collectes dans les zones ANRU.

Les quartiers concernés sont :

- les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- le Mail à Chenôve,
- le centre-ville à Quetigny,
- le Bief du Moulin à Longvic,
- le Belvédère à Talant.

* Evolution du service

En 2012, **150 kg** d'objets encombrants ont été collectés par km parcouru. Pour mémoire, en 2011, 155 kg ont été collectés au km et en 2010, 161 kg au km.

En parallèle de ce service, la Société Veolia collecte toujours les dépôts sauvages dont 107 ont été pris en charge sur l'agglomération en 2012.

Le Saviez-vous ?



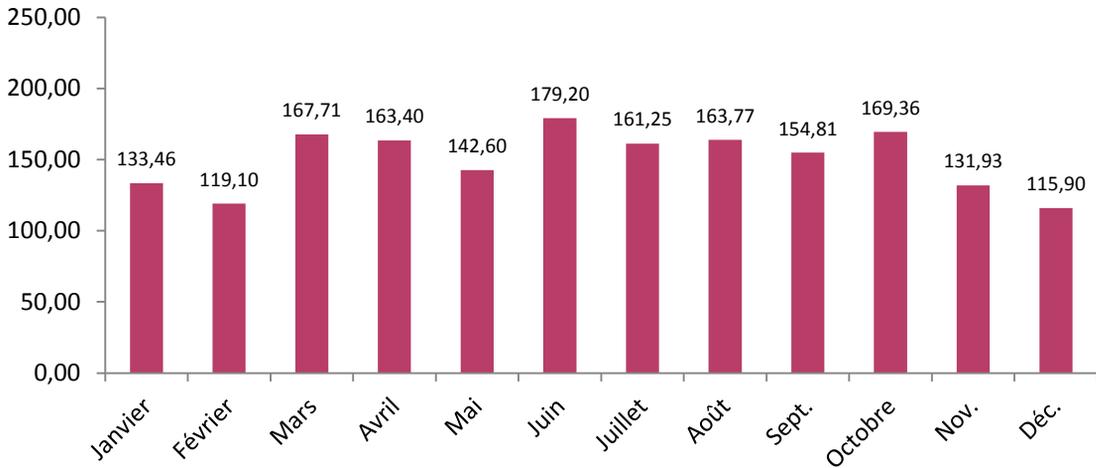
7,18 kg

C'est le poids

**des objets encombrants collectés
par habitant du Grand Dijon**



Tonnages Objets Encombrants collectés en 2012 (Grand Dijon et Collectivités Clientes)



Nouveauté : la veille de la collecte une confirmation par sms est envoyée aux usagers afin de leur rappeler de sortir leurs objets encombrants.



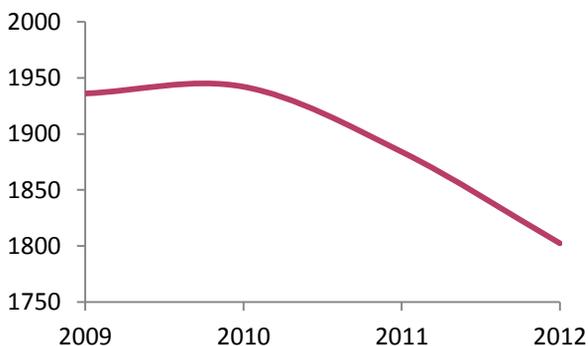
La valorisation des objets encombrants

Après collecte par le prestataire, les objets encombrants sont déposés sur une plateforme située à proximité du centre de tri du Grand Dijon.

La ferraille est extraite et reprise pour recyclage, les autres résidus sont incinérés.

Evolution des tonnages OE collectés

(Grand Dijon et Collectivités Clientes confondus)



F – La collecte des déchets verts

Plusieurs services sont proposés aux habitants :

❖ **l'accès gratuit aux cinq déchetteries** communautaires

❖ la mise à disposition d'un **composteur individuel** qui peut accepter les déchets végétaux, les fleurs fanées et autres feuilles mortes.

En 2012, **348 composteurs de 450L et / ou de 600L** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon en échange d'une caution de 15 ou 20 €. Ils sont disponibles sur simple demande près du service Collecte et tri des déchets.

Ces équipements permettent de transformer les déchets verts en compost, matériau dont les jardiniers sont très friands.

Depuis le début de l'opération lancée en 2000, **9 347 composteurs** ont été distribués sur l'agglomération dijonnaise.

22 % des foyers en habitat individuel sont équipés de composteurs sur l'agglomération dijonnaise.

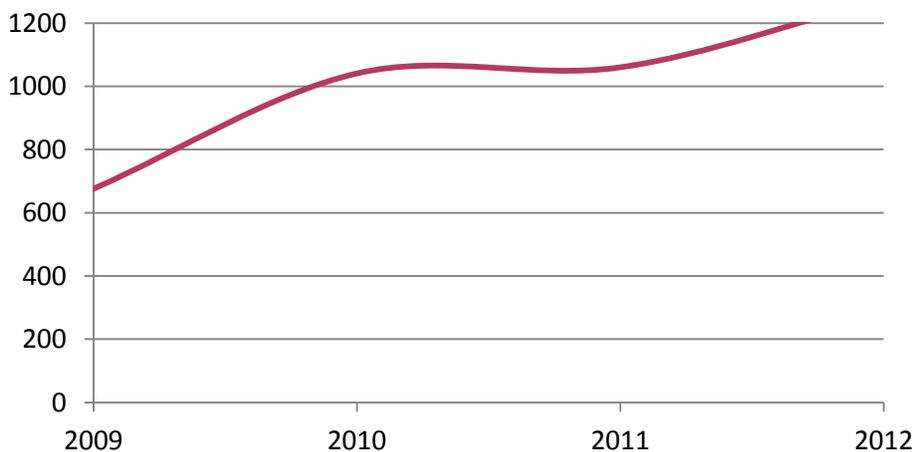
L'entreprise PWS fournit au Grand Dijon les composteurs et c'est l'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, qui réalise le stockage et la distribution de ces équipements aux habitants de l'agglomération.



❖ **la collecte des déchets verts en porte à porte** a été mise en place en 2009, elle est réalisée d'avril à novembre et est basée sur le volontariat.

Une redevance de 45 € est demandée aux habitants adhérents pour la période complète, et elle comprend la mise à disposition du bac dédié de 240 L, la collecte et le traitement des déchets verts.

Evolution des tonnages de déchets verts collectés de 2009 à 2012



Jours de collecte des déchets verts

En 2012, **1 277,18 tonnes** de déchets verts tels que les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs, les tailles de haies, les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm ont été collectés en porte à porte.

La collecte hebdomadaire est réalisée sur toutes les communes du Grand Dijon.

Afin de répondre au mieux aux attentes des abonnés, la collecte a été gracieusement prolongée jusqu'à fin novembre.

En 2012, **2 790** conventions pour la collecte des déchets verts en porte à porte ont été signées, soit **403** nouvelles conventions par rapport à 2011.

Sur 2012, le nombre de bacs déchets verts mis en place sur le Grand Dijon s'élève à **3110**.

LUNDI MATIN

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- CRIMOLOIS
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

LUNDI APRES-MIDI

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

MARDI MATIN

- DIJON
- CHENOVE

MERCREDI MATIN

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT

MERCREDI APRES MIDI

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON



La valorisation des déchets verts

Les 1 277,18 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Rougemont à Brétigny. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment



3 - Les autres actions d'amélioration du service

A - Les actions de communication

B - Les ambassadeurs du tri

C - Mission de coordination entre le
service de collecte des déchets et la
mission GUSP

D - La démarche de prévention des
déchets

A - Les actions de communication

Le service de collecte des déchets a maintenu certaines actions de communication en lien avec les prestations qu'il a pu réaliser.

Ainsi, des campagnes de communication ont été réalisées au dos des conducteurs dans les bus de l'agglomération, ce qui correspond à plus d'une centaine d'affiches sur les thèmes suivants :

- ❖ Opération broyage de sapins de Noël en janvier ;
- ❖ les déchets verts et les textiles en avril ;
- ❖ Composter donne la vie en mai 2011;
- ❖ Les Déééglingués en mai et juin ;
- ❖ La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre.

Le site Internet créé afin de fournir des informations de bonnes pratiques relatives à la collecte, aux échanges de bacs, au bon tri des déchets, aux actualités... est à la disposition des usagers sur : www.trionsnosdechets-dijon.fr et est mis à jour en temps réel des activités du Grand Dijon.

B - Les ambassadeurs du tri



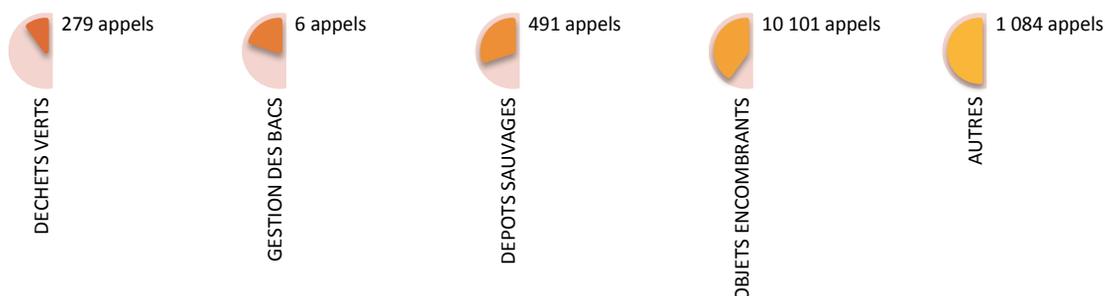
Les huit ambassadeurs du tri et un coordonnateur, recrutés par le prestataire de collecte, assurent une action d'accompagnement réactive sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problèmes.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au numéro vert **0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants en matière de collecte : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, les déchetteries, les déchets valorisables....

En 2012, ils ont répondu à près de 11 961 appels.

Les prises en charge des appels a permis d'identifier plusieurs types de demandes :



Les Ambassadeurs du Tri (AdT) ont mené sur 2012, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri et d'atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération. Ils ont également œuvré dans une démarche de prévention des déchets au quotidien en intégrant cette thématique dans leurs messages.



Les AdT ont été présents aux manifestations qui ont eu lieu lors de la Semaine du Développement Durable, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, de la fête des DEEEglingués, des opérations de collecte de sapins de Noël...

Ils ont aussi travaillé en partenariat avec le centre de loisirs « La Ruche » à Longvic, et avec le Lycée « Les Arcades » pour la mise en place d'actions de réduction des déchets de cuisine par le compostage. Les 8 Adt ont également participé aux caractérisations Déchets Recyclables, et effectué 1 700 interventions systématiques sur les erreurs de tri géolocalisées par l'exploitation. L'évolution et l'élaboration de documents de communication institutionnelle (ex : création du document « erreur de tri ») ont aussi fait partie de leurs missions.

Voici le détail de leurs actions de communication pour l'année 2012 :



Actions de communication de proximité : 87%



Répartition des jours de travail des ambassadeurs



Autres actions de communication : 9%



Formation : 4%

Les actions de communication de proximité correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, des suivis de collecte de déchets recyclables, des distributions de documents en porte à porte.

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs gris, des interventions sur le terrain pour rappel des consignes du règlement de collecte, distribution de sacs en hyper centre-ville de Dijon.

C - La démarche de prévention des déchets : les faits marquants de 2012

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, définit la prévention comme le fait de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est la prévention quantitative ;
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est la prévention qualitative.

La collectivité s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés de -7% d'ici 2015.

Ainsi, un plan d'actions a été défini de manière participative avec les acteurs du territoire en avril 2011. Il contient 17 axes dont les principaux sont :

- l'éco-exemplarité de la collectivité,
- la prolongation de la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif,
- la promotion du jardinage pauvre en déchets,
- la sensibilisation des habitants à l'éco-consommation,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Plusieurs actions ont été menées au cours de cette année 2012 afin de faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous :

1 - Pour la première année, les services des espaces verts de la ville de Dijon, en collaboration avec le Grand Dijon ont organisé une **opération de broyage des sapins de Noël.**

L'objectif était de sensibiliser les habitants aux méthodes de jardinage pauvre en déchets (broyage, paillage...) afin de réduire la production de déchets verts et de contribuer à la protection des sols.

L'action s'est déroulée sur deux demi-journées : le 7/01 sur le parking du Zénith et le 14/01 sur le parking du parc de la Colombière.

1 000 sapins ont été collectés soit environ 5 tonnes de broyat de sapins qui ont été réutilisés en paillage au pied des arbres et arbustes des squares de la ville de Dijon.



2 - je donne une seconde vie à mes habits



Lors de la semaine du développement durable, **29 nouvelles bornes, destinées à collecter les textiles usagés,** ont été implantées sur l'agglomération. L'objectif de la collectivité vis-à-vis de ces bornes est de favoriser le réemploi et la valorisation des textiles (vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie) sur le territoire.

En 2010, un habitant du Grand Dijon a donné 5,56 kg de textiles, l'objectif d'ici 2015 est d'atteindre la moyenne nationale qui est de 6 kg/an/hab.

De plus, les associations locales du réemploi ont travaillé ensemble pour élaborer un support de communication commun recensant l'ensemble des points de collecte sur le territoire (bornes, locaux associatifs...) ainsi que les modalités d'apport.

Pour aller plus loin, les associations redonnent, aux compagnons d'Emmaüs de Norges-la-Ville, les textiles destinés à être jetés afin qu'ils soient valorisés et non incinérés.

3 - Les ambassadeurs du tri réalisent de nombreuses animations en direction des enfants et des adultes afin de leur inculquer les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets.

Aujourd'hui, leurs actions vont désormais plus loin que les simples gestes de tri puisqu'ils sensibilisent également sur les **pratiques d'éco-consommation et de compostage**.

En 2012, ils ont accompagné le Lycée des Arcades dans la mise en place du compostage au sein du restaurant scolaire afin de réemployer les restes alimentaires.



Ainsi, une sensibilisation massive du personnel de l'établissement aux gestes de tri et à la pratique du compostage a été réalisée par les ambassadeurs du tri.

Début mars 2012, 4 composteurs ont été installés au sein du Lycée, afin de valoriser les restes de cuisine (épluchures de légumes) et les restes de repas (légumes crus, féculents, fruits...). Ce système permet également aux élèves qui suivent des cours de cuisine de composter leurs épluchures de fruits et légumes.

Afin d'avoir un équilibre entre les résidus humides et les résidus secs, des feuilles et du broyat issu des tailles d'arbres du lycée sont utilisés.

Pour que cette action perdure, une personne de la cuisine s'est portée volontaire pour suivre l'évolution du compost et veiller à son brassage. De plus, des éco-délégués seront nommés par classe et auront en charge, par roulement, de veiller à ce que les consignes de tri en fin de service soient suivies. Enfin, un ambassadeur du tri, formé au compostage, reste en appui technique pour toute question.

La mise en place de cette démarche a permis de réduire de 30% la quantité d'ordures ménagères produites au sein du lycée et ainsi de diminuer d'autant le coût de la redevance spéciale gros producteur.

4 -



Afin de favoriser le réemploi et la réparation des biens d'équipements et notamment des appareils d'équipements électriques et électroniques (grille pain, réfrigérateur, machine à laver la vaisselle, machine à coudre, perceuse, écrans...), le Grand Dijon a souhaité participer à un évènement national « **la Tournée des Dééglingués** » qui a eu lieu du 2 au 9 juin 2012.

Cet évènement a été à l'initiative de l'éco-organisme Eco-systèmes, chargé sur le territoire communautaire de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette filière agréée a été créée afin de garantir que tous les déchets électriques et électroniques soient bien collectés, dépollués, recyclés ou valorisés en énergie.

L'objectif était de sensibiliser les usagers à ne pas jeter leurs appareils d'équipements électriques et électroniques avec les ordures ménagères mais à les déposer dans les points de collecte (associations, magasins et déchetteries). De plus, l'agglomération a souhaité aller plus loin et **promouvoir les filières de réemploi et de réparation**.

Cette action a permis de sensibiliser plus de 1 000 personnes lors de la journée du 2 juin organisée au Parc de la Colombière et a été menée conjointement avec les associations du réemploi (Envie et Emmaüs), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne – section Côte-d'Or et les Etablissements Godard.

5 - Pour aller plus loin, **un annuaire dématérialisé de la deuxième vie des objets** a vu le jour en novembre 2012. Il a été financé par la Direction Régionale Bourgogne de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) avec le concours technique des plans et programmes de prévention des déchets de Bourgogne ainsi que ceux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne et des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bourgogne.

Faire réparer, donner, acheter ou vendre d'occasion permet de prolonger la durée de vie d'un objet. Louer, emprunter ou échanger diminue la production de déchets en évitant l'achat de produits bas de gamme.



Ce projet partenarial a pour objectif de mettre en avant tous les professionnels et associations qui proposent au grand public ce type de prestation en Bourgogne.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de l'ADEME Bourgogne <http://www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets>.

6 - Dans le cadre de **la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, qui a eu lieu du 17 au 24 novembre 2012, le Grand Dijon a réuni associations et acteurs locaux, experts en matière de seconde vie des objets. Pour cette seconde édition au sein de l'agglomération, c'est la commune d'Ouges qui a accueilli la journée de lancement de cette semaine.

Des animations ludiques et pratiques ont été proposées aux petits comme aux grands : troc de livres, démonstrations d'artisans réparateurs, ateliers de confection, quizz, réemploi et location d'appareils électriques, conseils d'entretien et dons de vélos, défilés de mode à partir d'habits usagés qui ont été transformés par les élèves de la section mode du Lycée des Arcades, projection du film documentaire « Le jardin encombré » sur la 1^{ère} recyclerie de France, ateliers pour enfants... Un nouveau service de location courte durée d'appareils électroménagers a également vu le jour chez Envie 21 (3 Rue Paul Langevin à Chenôve).



Cette journée a accueilli 200 personnes, a permis d'échanger environ 120 livres et de faire gagner un repas pour deux au restaurant gastronomique du CFA La Noue ainsi que 5 extensions de garantie pour tout achat d'électroménager chez Envie.

Au cours de la semaine, la Bécane à Jules a également proposé un atelier de réparation de vélos sur les marchés de la Fontaine-d'Ouche et des Grésilles, et un café-débat sur les petits gestes du quotidien qui permettent de réduire les déchets, animé par les ambassadeurs du tri, a été organisé au Caf & Co rue Jean-Jacques Rousseau à Dijon. Enfin, la Bécane à Jules et la CCI Côte-d'Or se sont associées au Grand Dijon pour organiser un atelier de révision de vélos (20 points de contrôle) pour les salariés de la zone Vital'Est.

7 - **Un autocollant STOP PUB** a été distribué via le magazine du Grand Dijon (135 000 exemplaires) en octobre 2012. Il est également disponible dans les mairies des communes de l'agglomération.

Cette action de la communauté de l'agglomération dijonnaise s'inscrit dans une démarche de réduction des déchets qui se généralise, et également dans les déclarations d'intention de la grande distribution.

En effet, les grandes surfaces, dans un souci de protection de l'environnement, mais aussi compte tenu des contraintes budgétaires présentes, ont tendance à afficher la limitation de la publi-promotion en optimisant celle-ci par une communication plus ciblée : dématérialisation de la publicité et diffusion de tracts en ligne, réduction de la pagination des prospectus, système d'information et de bases de données...

Avec 28 kg d'imprimés non sollicités par an et par habitant, le Grand Dijon dépasse très largement la moyenne nationale qui est de 9,4 kg.

Chaque semaine, des poignées de publicités passent directement de la boîte aux lettres au bac jaune, sans passer par la case lecture. **Avec le patch Stop Pub vous pouvez dire NON aux publicités et OUI à l'information des collectivités.**

Alors n'oublions pas, malgré les progrès des éco-citoyens de notre territoire en matière de recyclage et de valorisation, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !



8 - Dans le cadre du programme de réduction des déchets du Grand Dijon, la collectivité se doit d'être éco-exemplaire sur ses pratiques en matière de prévention des déchets.

Un état des lieux a été réalisé en novembre 2011 afin de mieux connaître **les pratiques des agents en matière de prévention des déchets**. Ce premier bilan a été positif car sur les 33% de retours, 60% des agents savaient définir la prévention des déchets. Les gestes les plus pratiqués sont l'utilisation de carafe d'eau avec de l'eau du robinet, le tri des cartouches d'encre et l'utilisation des photocopieurs en recto-verso.

Par la suite, des groupes de travail ont été créés au sein de la collectivité et les agents intéressés par la démarche ont été formés à la prévention des déchets (définition, enjeux, exemples d'actions...). Suite à une identification des principaux déchets produits, les agents ont réfléchi à des actions à mettre en place pour réduire les quantités et la nocivité des déchets.

Les premières actions engagées ont visé à diminuer la quantité de papiers utilisés via un affichage mensuel des copies et impressions afin de sensibiliser les agents, l'utilisation de l'impression suspendue afin d'éviter les erreurs d'impression et la récupération des feuilles inutilisées avec un recto vierge pour faire des carnets de brouillons. De plus, une option 'tasse personnelle' a été programmée sur les distributeurs de boissons chaudes afin de réduire l'utilisation des gobelets jetables. Sur l'aspect nocivité, un point de collecte de piles et d'ampoules à économie d'énergie a été installé à l'accueil.

Des fiches méthodologiques ont été créées suite au travail réalisé par les groupes afin de recenser les différentes pratiques qui peuvent être mises en place pour réduire les papiers, les emballages, les produits à usage unique... Elles sont destinées aux agents et aux communes du Grand Dijon qui sont engagées dans le dispositif Illicommune.



De plus, **une newsletter**, dématérialisée, intitulée 'la minute de la réduction des déchets' a été créée afin de donner des trucs et astuces, des informations internes en matière de réduction des déchets et de faire un point sur les actions en cours.

La plupart des actions engagées, n'ont pas un impact visible dans l'immédiat. C'est surtout une prise de conscience de la part des agents et une évolution des comportements qui est en train de se faire.

Cependant, au **complexe funéraire**, une **réflexion** a été **menée** par le personnel du site **sur le tri des déchets verts**. Ainsi, un tri a été réalisé pendant deux mois afin d'estimer les quantités. En effet, 250 kg de biodéchets sont produits chaque semaine. Suite à cela, une expérimentation de tri des fleurs fanées, des pots de fleurs et des fleurs artificielles, a commencé depuis début octobre afin que ces déchets soient valorisés et réemployés. La Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail intervient pour retirer les indésirables afin d'assurer la qualité du tri des déchets verts.

Ce tri permet de réduire de 2/3 les quantités d'ordures ménagères initialement incinérées.



II – Les Déchetteries

1 – Les déchetteries des particuliers

2 – La déchetterie des professionnels

1 – Les déchetteries des particuliers

A – Les équipements

B – Les résultats d'exploitation

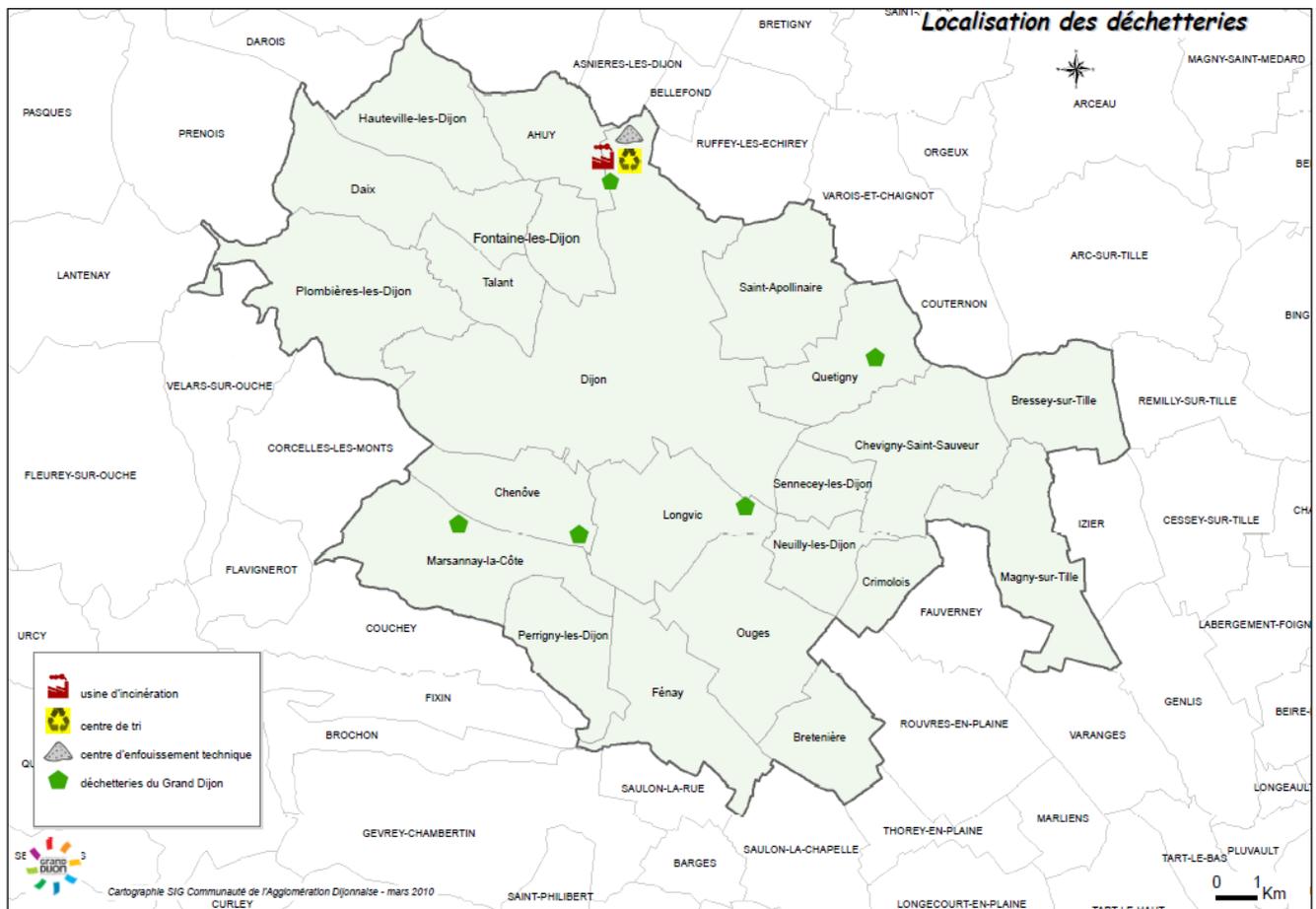
C – Les déchets acceptés et les filières de traitement

A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume (encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux des ménages (DDM,) placo-plâtre, amiante...)
- ou de valorisation matière (cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement les déchets. C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.



ÉTÉ du 02/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h
 samedi de 9h à 19 h
 dimanche de 9h à 13 h

HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 samedi de de 9h à 13h et de 14h à 18h
 dimanche de 9h à 13 h

DECHETTERIE DE CHENOVE
 64, rue de Longvic
 21300 CHENOVE
 03.80.58.87.32

DECHETTERIE DE DIJON
 Rue Alexander Fleming
 21000 DIJON
 03.80.23.94.94

DECHETTERIE DE LONGVIC
 Rue Jules Guesde
 21600 LONGVIC
 03.80.68.03.91

DECHETTERIE DE QUETIGNY
 Bd de la Croix Saint Martin
 21800 QUETIGNY
 03.80.71.03.13

ÉTÉ du 02/05 au 31/10
 lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h
 samedi de 9h à 18 h
 dimanche de 9h à 13h

HIVER du 01/11 au 30/04
 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 samedi de de 9h à 13h et de 14h à 17h
 dimanche de 9h à 13 h

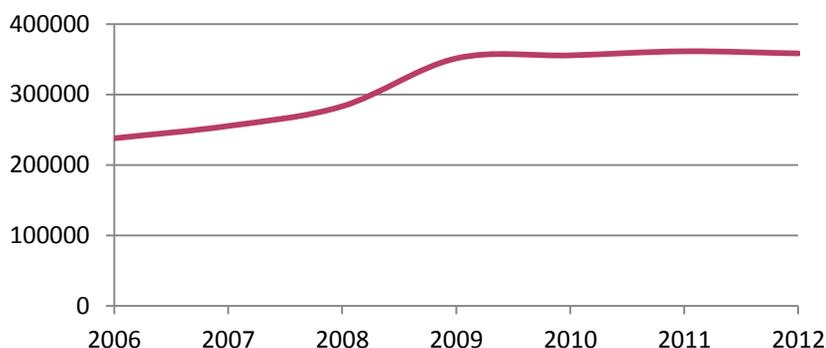
DECHETTERIE DE MARSANNAY LA COTE
 Chemin RURAL N°15 dit chemin des Vaches
 21160 MARSANNAY LA COTE 06.77.12.63.12

Toutes les déchetteries sont fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

B – Les résultats d'exploitation

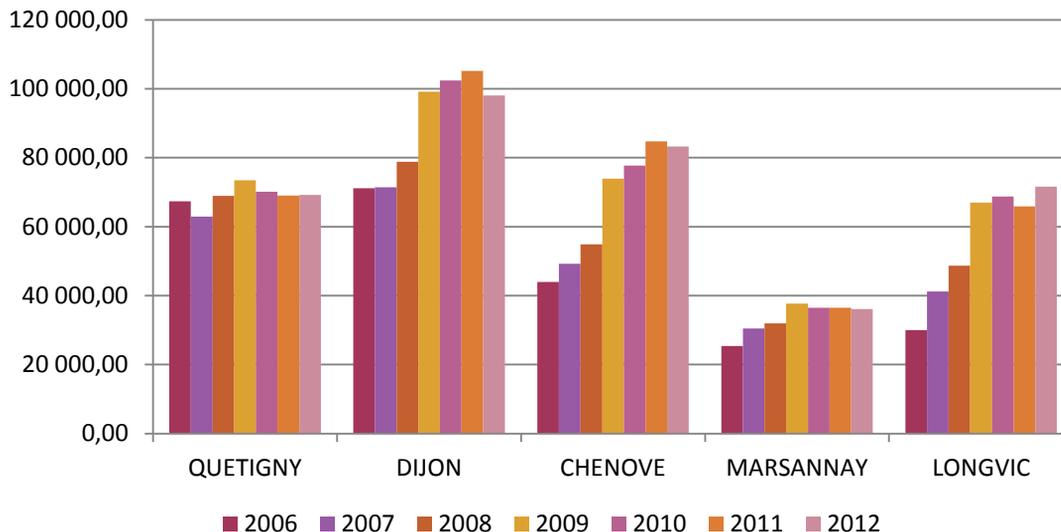
1- La fréquentation

Evolution du nombre d'entrées en déchetteries
 (toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



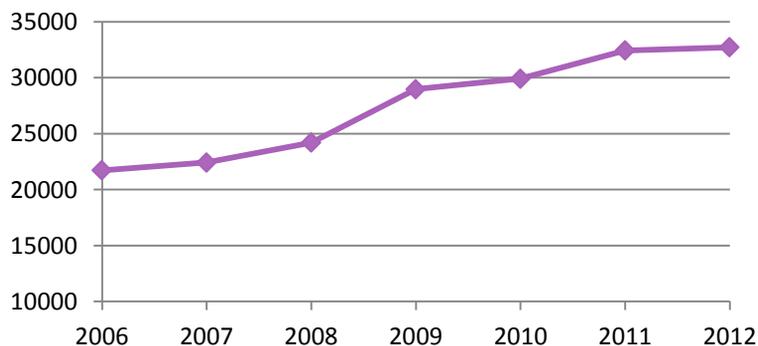
On note en 2012 une légère baisse globale de 0,84 % du nombre d'entrées avec 358 200 entrées en 2012 contre 361 218 en 2011. Toutefois, il est à noter que le nombre d'entrées est en hausse sur les déchetteries de Longvic (+ 8,61 %) et de Quetigny (+ 0,36 %),

Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon



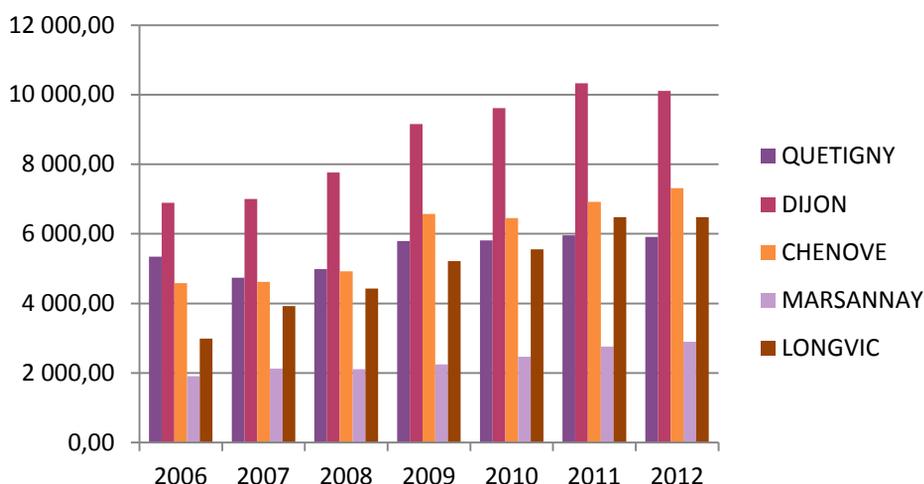
2 - les tonnages réceptionnés

Evolution des tonnages réceptionnés en déchetteries



32 713,73 tonnes ont été réceptionnées en 2012 sur l'ensemble des cinq déchetteries (hors verre comptabilisés avec les tonnages du service collecte). L'évolution des tonnages est en légère augmentation avec près de 0,90 % par rapport à 2011.

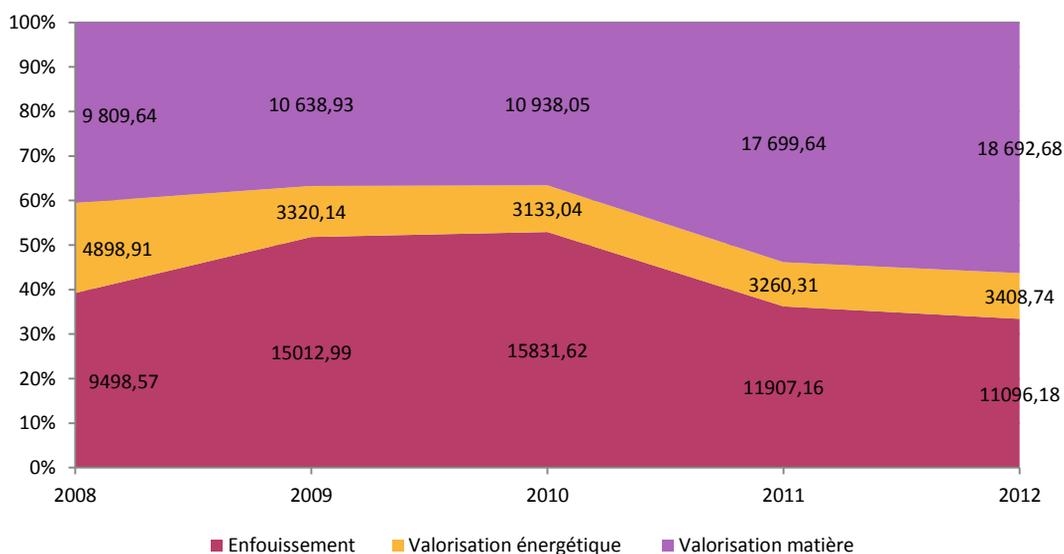
Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie (hors verre)



Alors que l'évolution de la fréquentation est inégale entre les déchetteries, les tonnages réceptionnés sont en augmentation sur les déchetteries de Quetigny, Chenôve et Marsannay-la-Côte.

3- la typologie des déchets

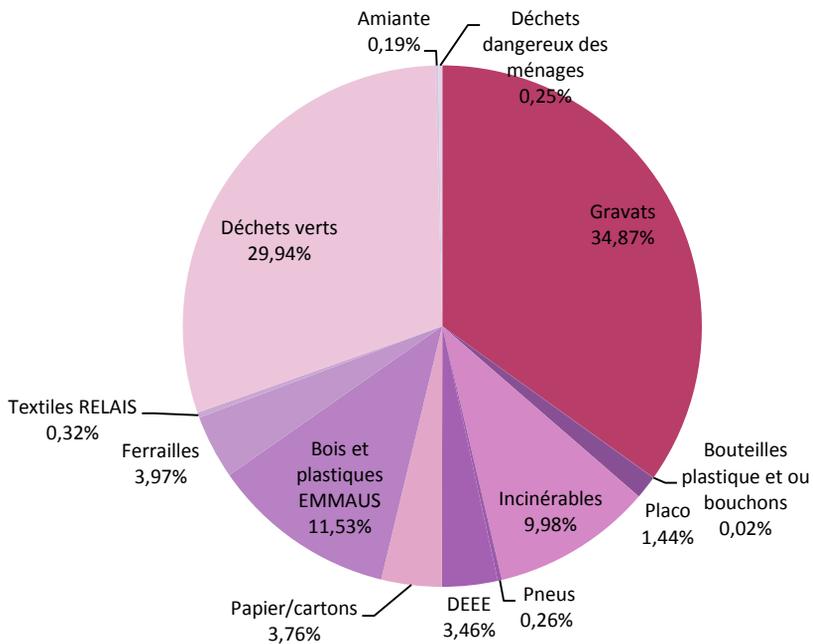
Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie



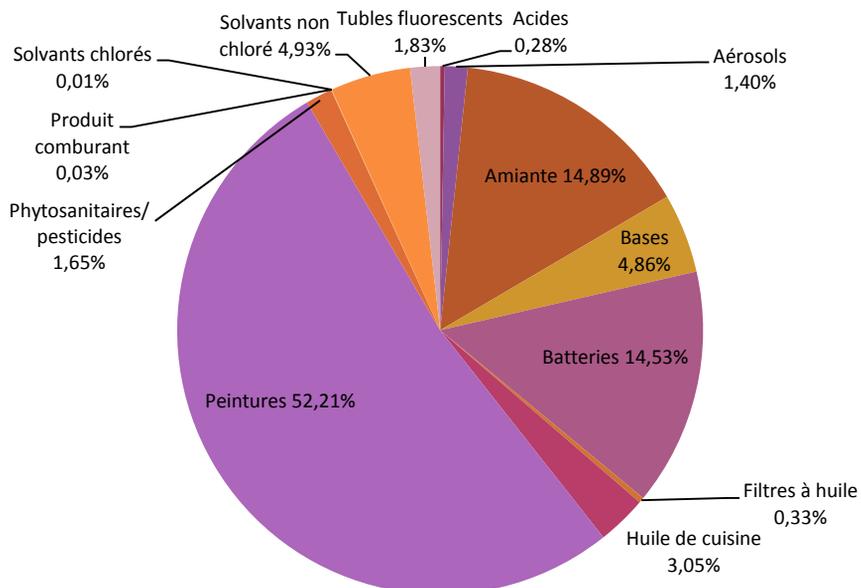
- Les déchets bénéficiant d'une **valorisation énergétique** : Incinérables, déchets dangereux des ménages.
- Les déchets bénéficiant d'une **valorisation matière** : papiers, cartons, ferrailles, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre, placo plâtres...
- Les déchets destinés à l'**enfouissement** : gravats, amiante, placoplâtre ...

Les tonnages faisant l'objet d'une valorisation matière augmentent de près de 12 % par rapport à 2011. Ce phénomène n'est pas étranger à la prise en compte de 810 tonnes d'objets divers et variés récupérés dans les cabanes Emmaüs pour revente sur les sites de l'association.

Tonnages issus des déchetteries en 2012

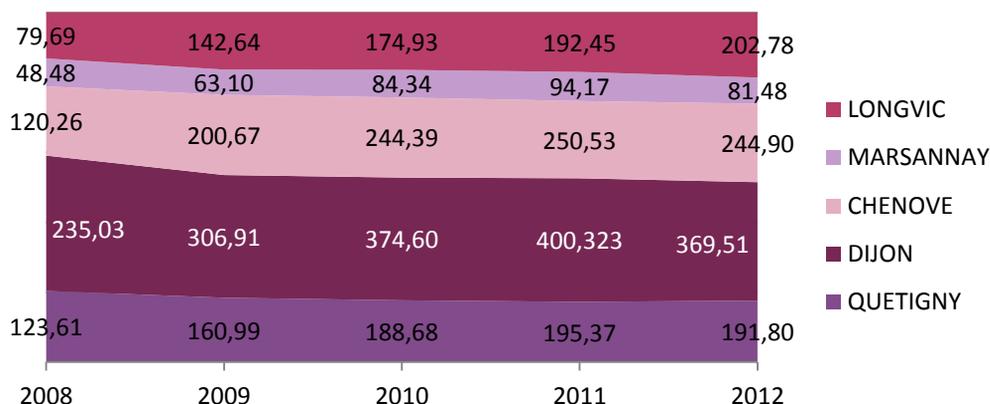


Typologie des déchets dangereux des ménages



Les D3E sont les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les tonnages collectés en 2012 représentent une performance annuelle à l'habitant de 4,3 kg contre 4,5 kg en 2011.

Evolution des tonnages DEEE Collectés en déchetteries (en tonnes)



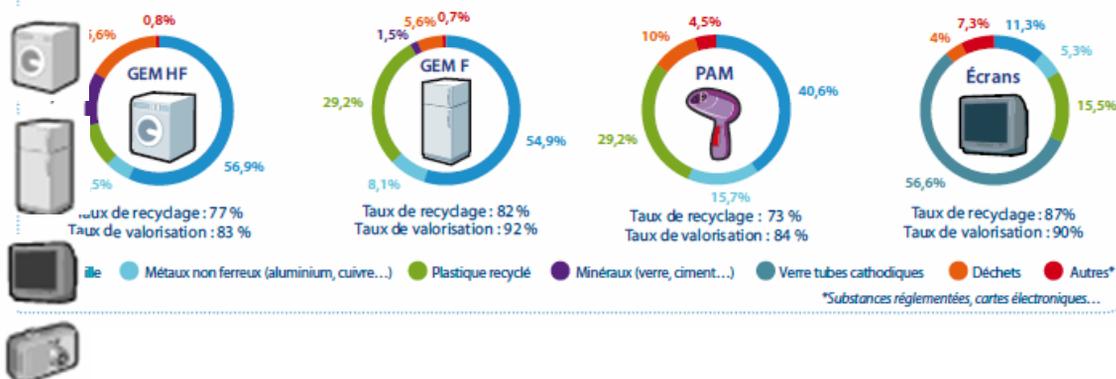
	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	Nombre d'appareils 2012	Progression des flux 2011/2012
GEM HF	295,0	326,3	332,2	340,3	7464	2,4%
GEM F	115,9	132,3	139,4	139,6	2624	0,1%
ECRANS	208,2	274,9	289,5	256,9	13175	-11,3%
PAM	255,3	333,5	371,6	353,7	147356	-4,8%
Total	874,4	1067	1132,7	1090,5	170619	-3,7%

Légende :
 GEM HF : Gros électroménager hors froid
 GEM F : Gros électroménager froid
 PAM : Petits appareils en mélange
 Ecrans



Décomposition des matières obtenues par famille d'appareils

Les processus industriels permettent de démanteler les appareils puis de séparer les matières obtenues (ferraille, verre, plastique, etc). Un seul but : extraire la matière première secondaire qui permet d'économiser nos ressources naturelles. Par souci de simplification, figurent ici les groupes de matières les plus significatifs.



Ainsi le recyclage des DEEE aura permis en 2012 d'éviter l'émission de **627 tonnes de CO2** et de participer à l'économie de **1 349 barils de pétrole brut** !

Et de recycler 436 tonnes de ferraille, 83 tonnes de métaux non ferreux et 122 tonnes de verre.

Détail des tonnages collectés en déchetterie pour 2012

DECHETTERIES – 2012	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	69228	98065	83251	36093	71563	358200
Gravats	1587,89	3549,37	2821,00	956,53	2081,90	10996,69
Placoplâtre	7,39	12,27	11,16	2,46	6,81	40,09
Amiante					59,40	59,40
TOTAL Non valorisé (tonnes)	1595,28	3561,64	2832,16	958,99	2148,11	11096,18
Incinérables	531,62	1033,84	520,92	592,30	468,10	3146,78
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants)	45,43	78,31	66,58	22,33	49,31	261,96
TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)	577,05	1112,15	587,50	614,63	517,41	3408,74
- Papier	93,18	204,66	117,36		85,74	500,94
- Cartons	126,56	204,26	133,02		98,06	561,90
- Papier carton mélangés				123,70		123,70
- Bouteilles plastique et ou bouchons	2,00	1,50	2,00		1,00	6,50
- Ferrailles	228,86	398,42	290,92	109,84	251,52	1279,56
- Batteries (DDM)	12,83	18,11	14,03	1,12	11,85	57,94
- Filtres à huiles (DDM)	0,56	0,10	0,22	0,11	0,33	1,32
- Huiles de cuisines (DDM)	2,68	2,60	3,34	1,11	2,41	12,14
- Tubes fluorescents (DDM)	1,25	2,26	1,35	0,93	1,52	7,31
- Huiles moteur	6,96	7,80	8,00	3,36	6,96	33,08
- Pneus	13,82	21,48	21,76	9,28	14,78	81,12
- Déchets verts	2125,10	2653,34	1708,18	870,72	2086,42	9443,76
- Placoplâtre	76,63	127,21	115,70	25,50	70,53	415,57
Sous-total	2690,43	3641,74	2415,88	1145,67	2631,12	12524,84
- Valorisation des bois EMMAUS		1043,25	880,87			1924,12
- Valorisation des plastiques EMMAUS		121,66	135,07			256,73
- Valorisation des bois et plastiques EMMAUS	663,50				791,83	1455,33
- Valorisation Recyclerie EMMAUS (répartition estimée)	165,27	234,10	198,70	86,18	170,83	855,08
Sous-total EMMAUS	828,77	1399,01	1214,64	86,18	962,66	4491,26
Valorisation des textiles RELAIS	24,19	28,39	21,11	9,68	18,87	102,24
- DEEE - GEM Hors Froid	54,90	105,16	79,13	27,59	73,51	340,30
- DEEE - GEM Froid	25,36	43,22	32,36	12,21	26,45	139,60
- DEEE - Ecran	50,75	86,23	56,68	18,04	45,22	256,91
- DEEE - Pam	60,78	134,90	76,73	23,65	57,60	353,66
Sous-total DEEE	191,80	369,51	244,90	81,48	202,78	1090,47
- Verre (compté à part avec collecte)	137,64	95,69	43,21	105,18	102,15	483,87
TOTAL Valorisation matière (tonnes)	3872,83	5534,34	3939,74	1428,19	3917,58	18692,68
TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre	5907,52	10112,44	7316,19	2896,63	6480,95	32713,73
TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre	63,23%	53,78%	53,26%	45,67%	58,87%	55,66%
TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)	9,77%	11,00%	8,03%	21,22%	7,98%	10,42%

C- Les déchets acceptés et les filières de traitement

DECHETTERIES FILIERES 2012	Prestataires, associations en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - 21000 DIJON	Enfouissement
Placo plâtre	GODARD	ISOVER PLACO PLATRE - 73 000 CHAMBERY CET CLASSE I - 21270 DRAMBON	Enfouissement + Valorisation matière
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon 21000 - DIJON	Incineration avec valorisation énergétique
Papiers	GODARD	SITA NEGOCE	Valorisation matière
Cartons	GODARD	SITA NEGOCE	Valorisation matière
Bouchons plastiques et lièges	Association Bouchons pour le Handicapés de Côte d'Or	Divers recycleurs	Valorisation matière
Ferrailles	GODARD	Etablissement GODARD 21000 DIJON	Valorisation matière
Pneus	GODARD	CFRC - 21470 BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - 21310 FOUGHANGES et LELEDY - 71380 ALLEROT via Bourgogne Recyclage	Valorisation matière
Huile de vidange	SEVIA	SEVIA - 21470 BRAZEY en PLAINE	Valorisation énergétique
Textiles	RELAIS	RELAIS - 71380 SAINT MARCEL et EMMAÛS - 21490 NORGES-LA-VILLE	Réemploi+valorisation matière
Bois et plastiques & divers objets	EMMAUS	EMMAUS - 21490 NORGES	Réemploi & Valorisation matière + énergétique
DEEE	ECO-SYSTEMES via ENVIE	GEM HF : GODARD - 21300 CHENOVE GEM F : Terecoval - 71310 LA CHAMBRE Ecrans Envie - 21000 DIJON PAM : REMONDIS - 10800 SAINT THIBAUT	Réemploi+valorisation matière + énergétique+enfouissement
Déchet dangereux des ménages :			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Amiante	EDIB	BIPE - 39100 BREVANS	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Batteries au plomb	EDIB	STE TRAITEMENTS CHIMIQUES METAUX - 45480 BAZOUCHES	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	RD RECYCLING - 3530 HOUTHALEN (Belgique)	Valorisation matière
Huile de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Phytopharmaceutiques/pesticides (hors combustibles)	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - 62710 COURRIERES	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - 13774 FOS SUR MER CEDEX	Incineration avec valorisation énergétique

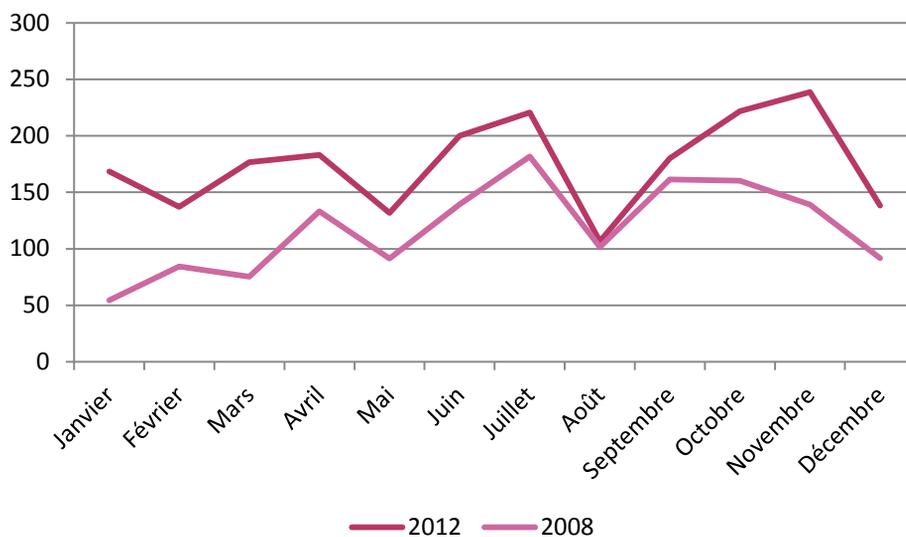
2 – La déchetterie des professionnels

La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2012, **2 103 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, soit une augmentation de 2,24 % par rapport à 2011.

Evolution des tonnages réceptionnés



III – Le traitement

1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères

2 – Le groupe Turbo-alternateur : GTA

3 – La chaîne de traitement DASRI

4 – Le Centre de tri

5 – Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères

A – La population concernée

B – Présentation de l'usine

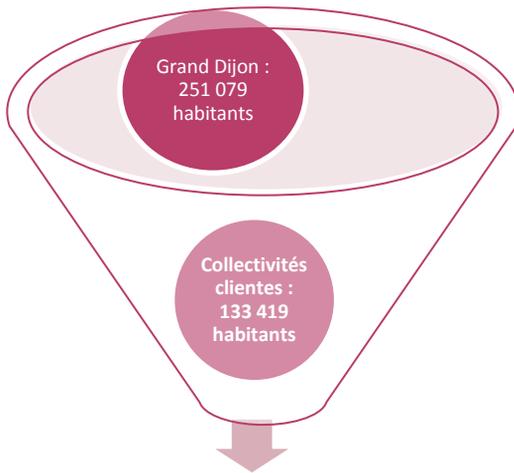
C – Les tonnages réceptionnés

D – Bilan annuel de l'usine
d'incinération des déchets

E – Surveillance des rejets

F – Surveillance de l'impact sur
l'environnement

A- Population concernée



L'usine accueille les déchets ménagers des 22 communes du Grand Dijon et de 240 communes de la Côte d'Or.

384 498 habitants représentant
71,43 % de la population de Côte-d'Or

B – Présentation de l'usine

L'UIOM du Grand Dijon est une unité performante de traitement des déchets : en effet, elle répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, et ceci grâce à une série de mises aux normes intervenue entre 1998 et 2007.

Opérationnelle depuis 1975, elle fonctionne en régie directe 24 heures sur 24. Elle est la seule unité de ce type en Côte d'Or. Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

L'usine a fait l'objet d'un audit de suivi validé par ECOPASS en juin 2012 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.



Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence. Cette politique intègre :

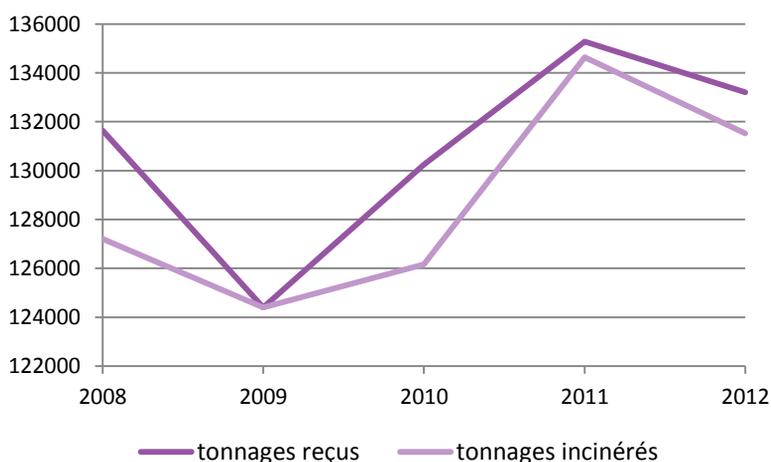
- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement.

C – Les tonnages réceptionnés

	2010	2011	Evolution 11/10	2012	Evolution 12/11
Grand Dijon et collectivités clientes collectées par VEOLIA	72303	71176	-1,58	70064	-1,59
Collectivités clientes	29608	31719	6,66	30162	-5,16
Entreprises	16475	20605	20,04	19797	-4,08
Incinérables issus des déchetteries et des encombrants	5700	6046	5,72	6739,9	10,30
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	3209	2982	-7,61	2909,9	-2,48
Déchets issus de médicaments	405	508	20,28	476,39	-6,64
Refus de tri issus du Centre de tri du Grand Dijon)	2540	2243	-13,24	3056,1	26,60
	130240	135279	3,72	133205	-1,56

Les tonnages reçus en 2012 ont diminué de 1,56 % par rapport à 2011 et les tonnages incinérés de 2,32 %.



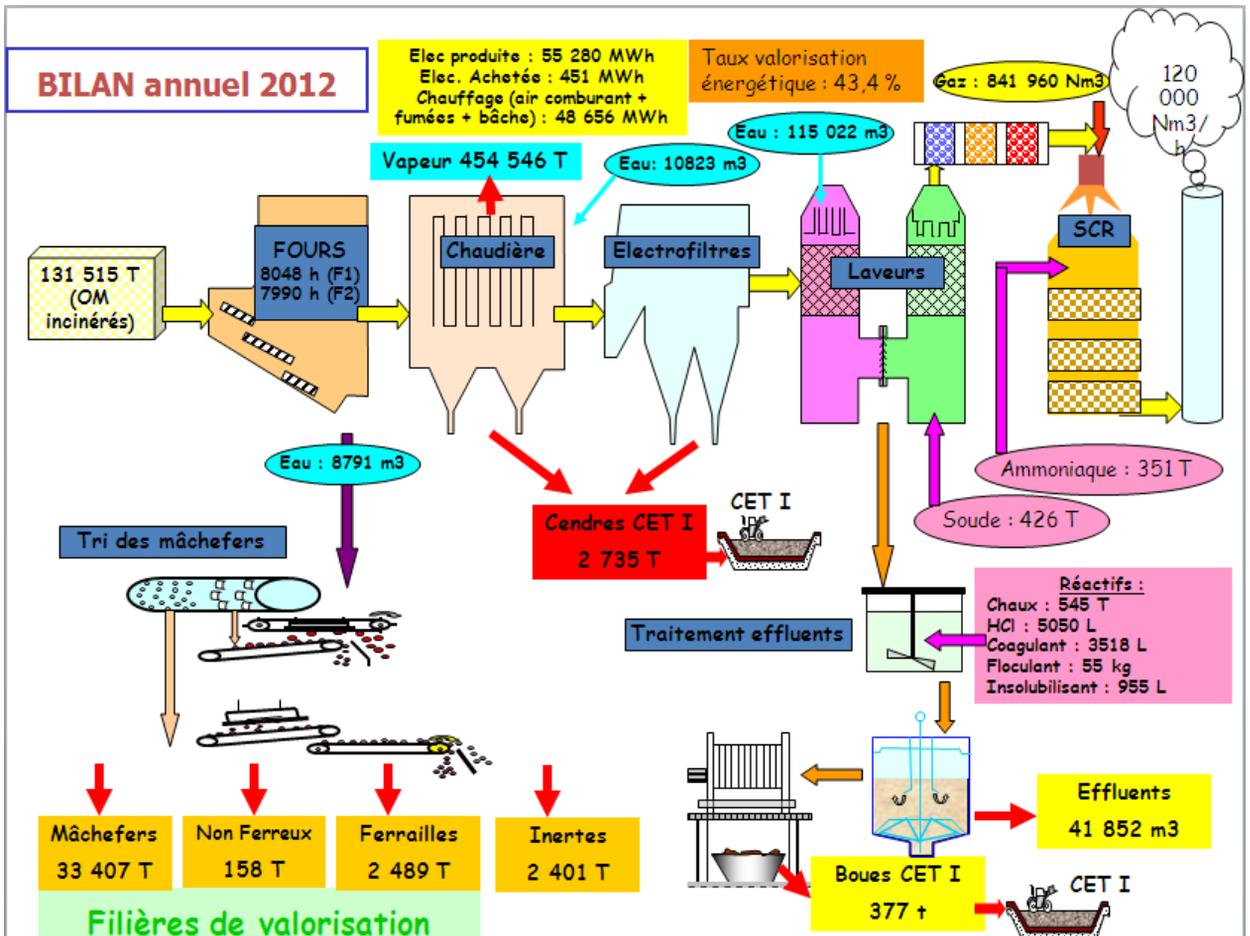
D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets : principaux travaux effectués sur les arrêts techniques

Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été sur l'année de **91.5 %**, soit environ **8 020** heures sur chaque four. La productivité moyenne par jour a été de **8,20** tonnes par heure de fonctionnement.

Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- 2 semaines en avril qui ont permis de réaliser notamment **des travaux de fumisterie ainsi qu'une inspection des électrofiltres**.
- 2 semaines **de fin juin à début juillet** afin d'effectuer, outre **les travaux de fumisterie habituels**, **l'épreuve décennale de la chaudière n°2, des travaux sur les électrofiltres, le remplacement du pont à mâchefers et de son chenin de roulement, la maintenance du GTA**.
- 2 semaines en octobre pendant lesquels ont été faits **des travaux de fumisterie, des travaux sur les grilles des fours, le remplacement des convoyeurs de cendres sous trémies chaudières et électrofiltres**.

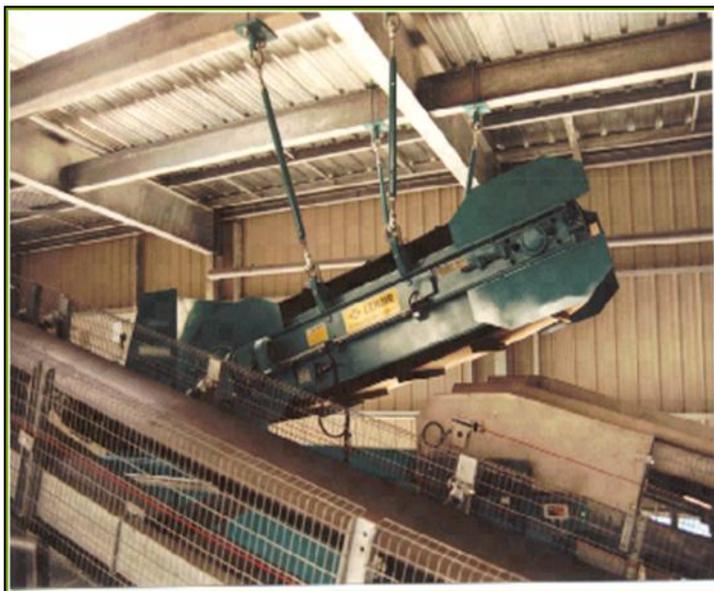
Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel.



Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un **séparateur magnétique** et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières.



Séparateur magnétique

Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

	Tonnages					Evolution
	2008	2009	2010	2011	2012	2012/2011
Matières valorisées						
Ferrailles	2554	2463	2379	2550	2489	-2,39%
Non ferreux	137	160	122	183	158	-13,66%
Mâchefers (bruts)	29304	23873	23328	29419	33407	13,56%
Matières stockées par enfouissement						
Inertes issus du tri des mâchefers	2796	2462	2167	2263	2401	6,10%
Cendres	2698	2492	2462	2828	2735	-3,29%
Boues	298	324	386	438	377	-13,93%
TOTAL DES PRODUITS ISSUS D'INCINERATION	37787	31774	30844	37681	41567	10,31%

L'UIOM produit des déchets dits « ultimes ». Il s'agit :

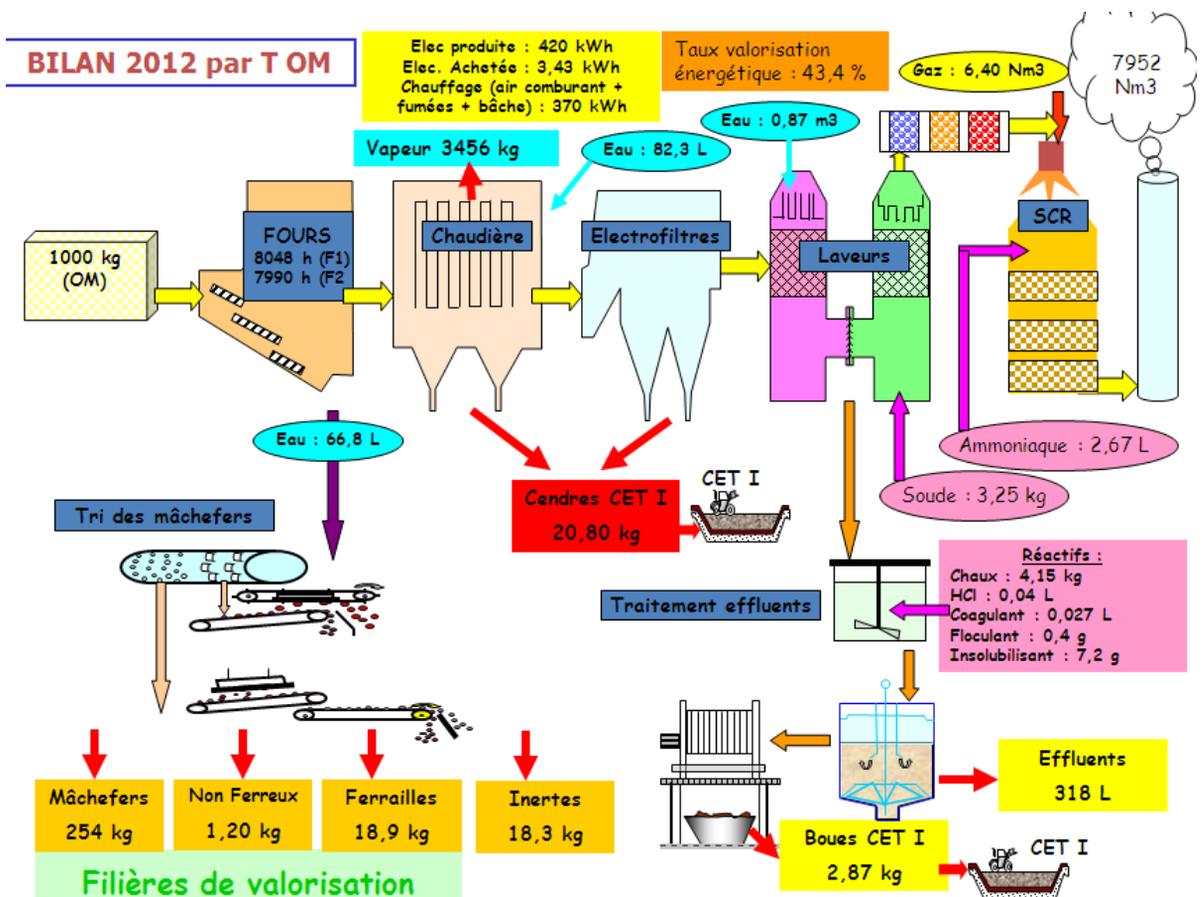
- des cendres volantes captés par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

Le Saviez-vous ?

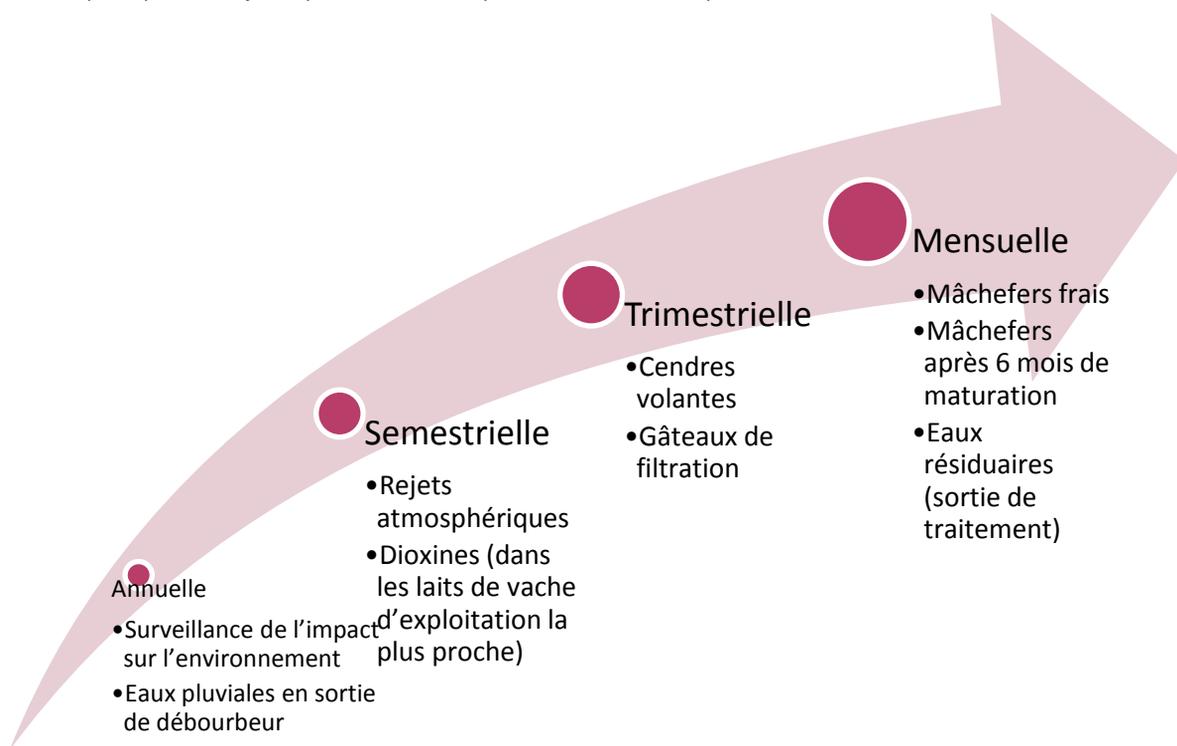


Le tableau ci-après détaille le bilan énergétique de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérées



E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



Les valeurs mesurées en sortie du traitement des rejets atmosphériques et liquides sont très largement inférieures aux seuils réglementaires en vigueur.

Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points verts représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm³ sauf les dioxines qui sont en ng/Nm³. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :

HCl : acide chlorhydrique

SO₂ : dioxyde de soufre

HF : acide fluorhydrique

NO_x : oxydes d'azote

NH₃ : ammoniaque

Cd : cadmium

COT : carbone organique total

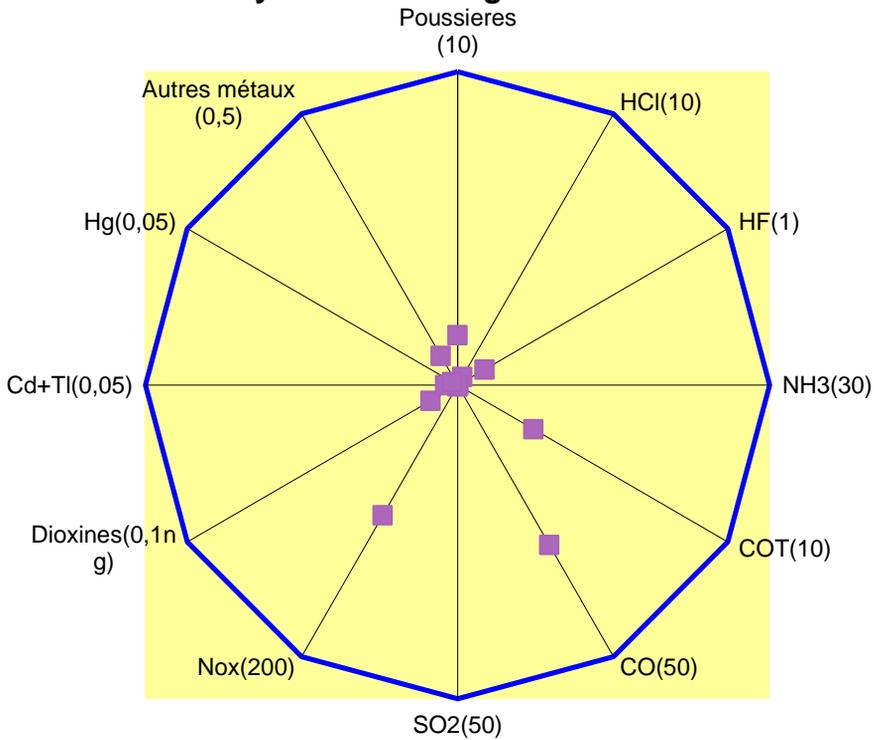
Tl : thallium

CO : monoxyde de carbone

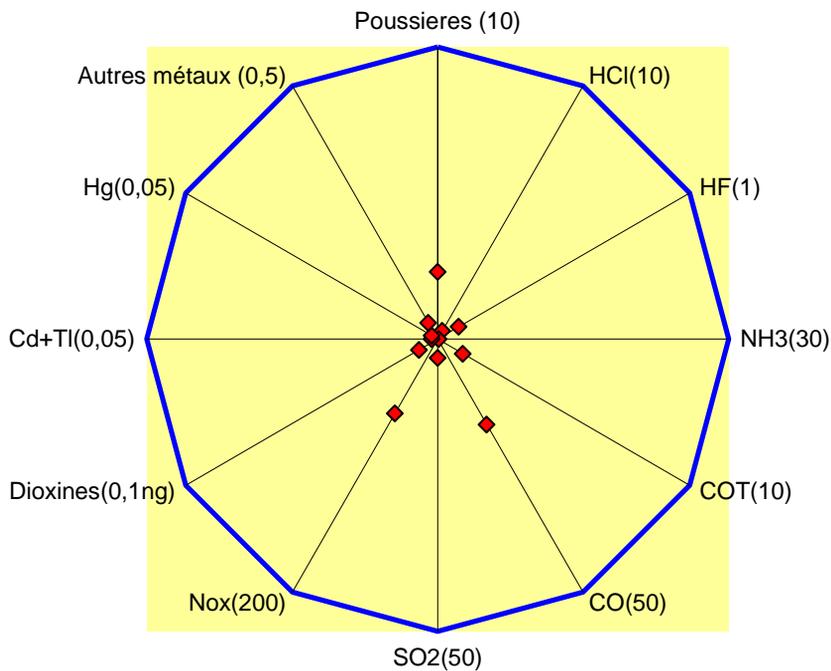
Hg : mercure

En plus des mesures en continu, les deux lignes des fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juin et en décembre.

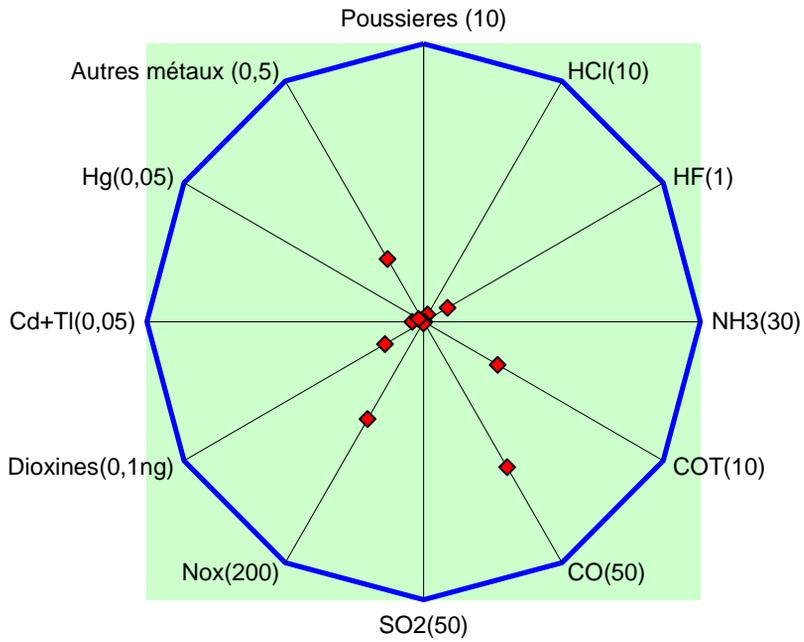
Analyses fumées Ligne 1 - Juin 2012



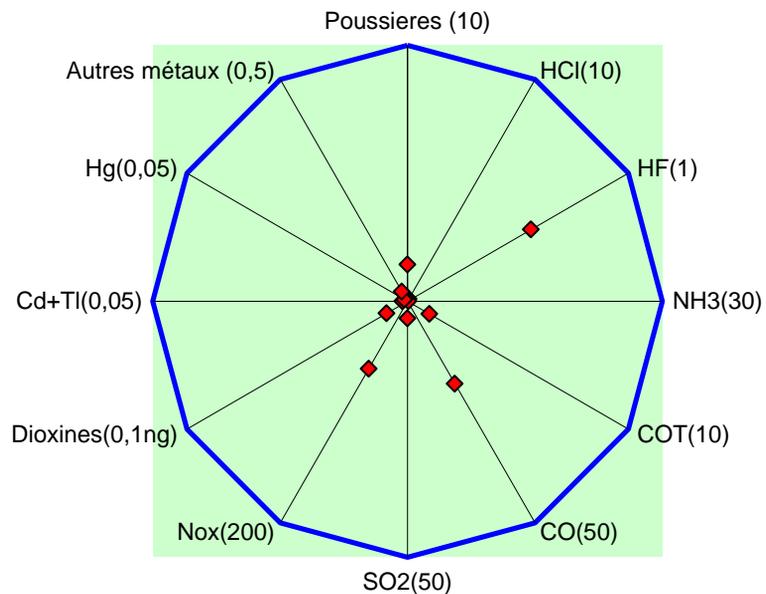
Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2012



Analyses fumées Ligne 2 - Juin 2012

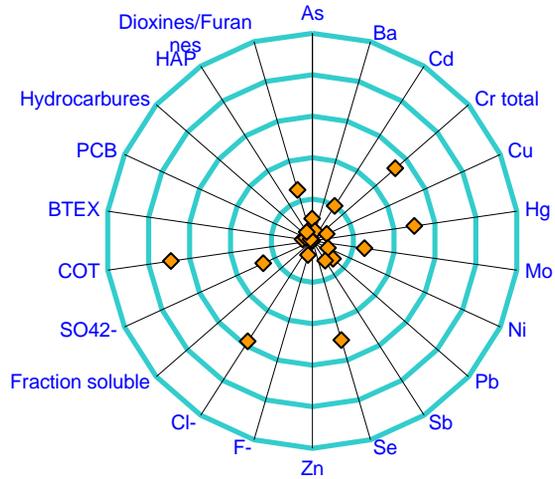


Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2012

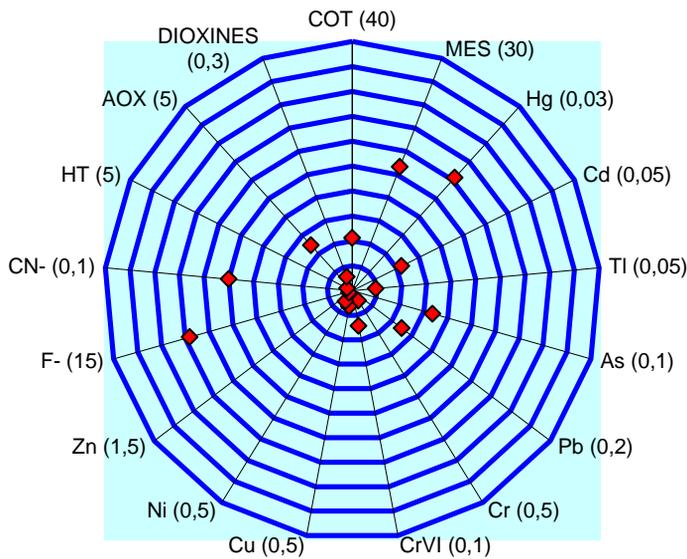


Analyses mâchefers élaborés selon arrêté du 18 novembre 2011

Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2012), avant valorisation en technique routière (arrêté du 18/11/2011).



Analyses effluents 2012 (moyenne des analyses mensuelles)



Légende :

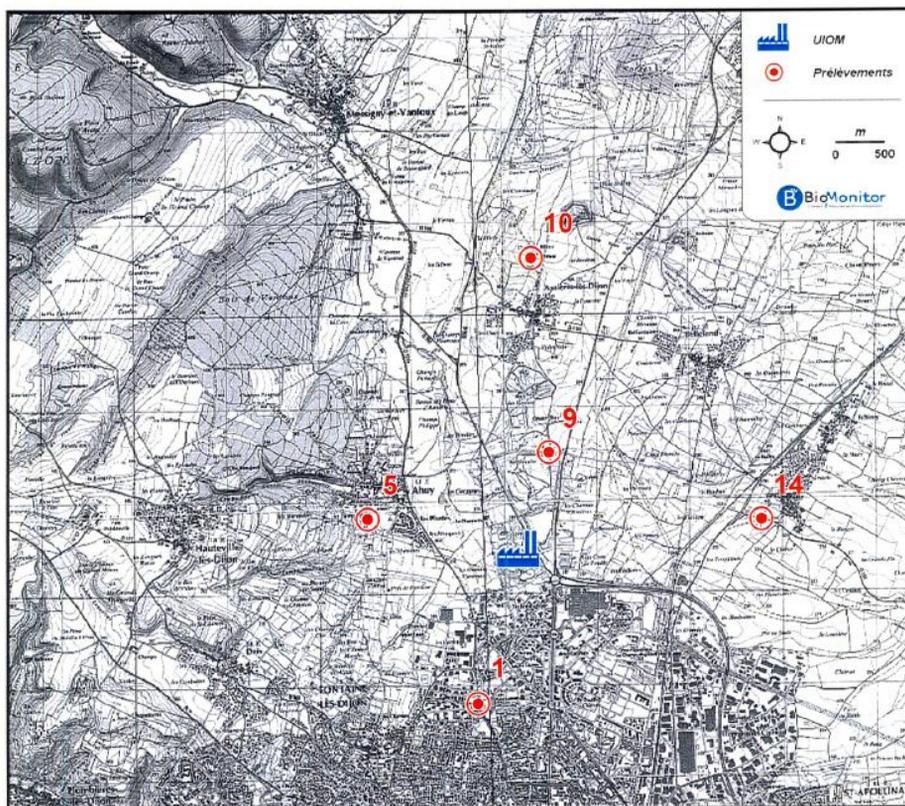
- AOX** = organohalogènes absorbables
- As** = arsenic
- Cd** = cadmium
- CN** = cyanures
- Co** = cobalt
- COT** = carbone organique total
- Cr** = chrome
- Cr VI** = chrome VI
- Cu** = cuivre
- F-** = fluorures
- Hg** = mercure
- HT** = hydrocarbure total
- MES** = matières en suspension
- Ni** = nickel
- NOx** = oxyde d'azote
- Pb** = plomb
- Sb** = antimoine
- SO2** = dioxyde de soufre
- TI** = thallium
- V** = vanadium
- Zn** = zinc

(Nota : pour le mercure, moyenne sur 11 prélèvements en raison d'une analyse invalidée)

Les mesures effectuées montrent
 que les teneurs en polluants sont très faibles
 pour la quasi-totalité des polluants

F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



1 – Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furanes en 2012

Dioxines/Furanes			
Moyenne sur les 5 stations en 2012	Valeur maximale sur les 5 stations en 2012	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
0,16 pg/g	0,22 pg/g	0,6 pg/g	2 pg/g de matière sèche

NB : Cette valeur de 0,22 correspond à la station 14 de Ruffey ; hors zone de dépôt du panache.

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,22 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

2 – Mesures des retombées des métaux lourds dans les bryophytes

METAUX LOURDS DANS BRYOPHYTES

Valeurs en µg/g de matière sèche

Métal	Moyenne sur les 5 stations en 2012	Valeur maximale sur les 5 stations en 2012	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
AS	0,308	0,58	0,3	3,75
Cd	0,094	0,12	0,2	0,53
Cr	1	1,8	1,7	13,6
Cu	4,94	6,9	6,4	16,3
Hg	0,039	0,06	0,07	0,16
Ni	0,68	1,2	2,3	7,1
Pb	2,02	3	5,7	18,6
V	1,22	2,3	2,9	17

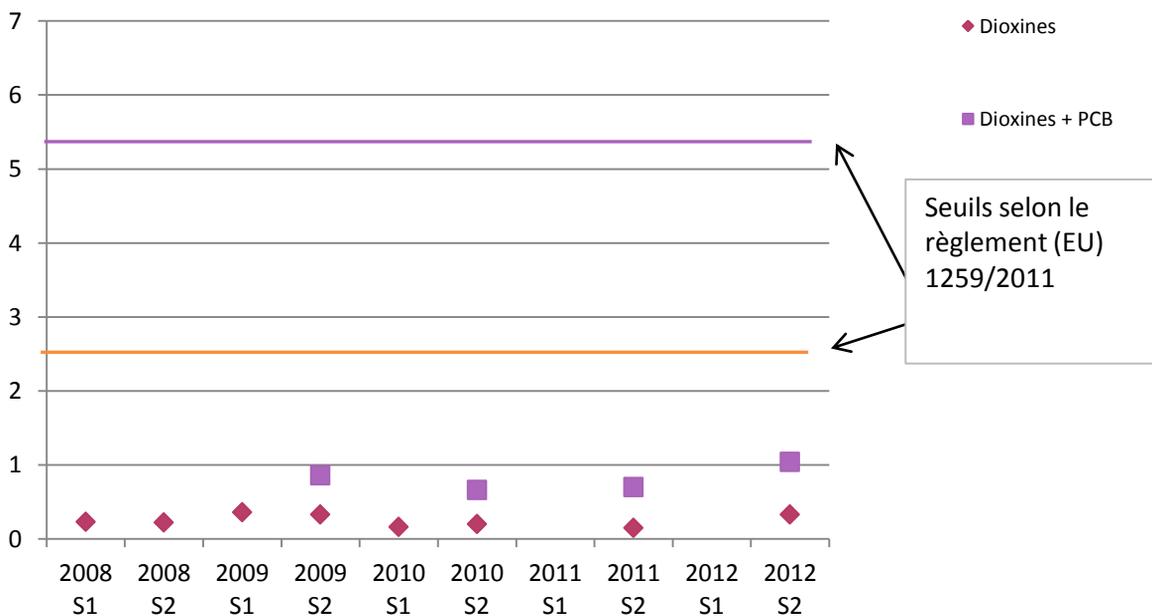
Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.

3 – Mesures des dioxines dans le lait des vaches

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'élevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

Evolution Dioxines et PCB dans le lait de vache



NOTA : Par le nouveau règlement EU 1259/2011, les seuils sont passés de 6 à 5,5 pg/g pour les Dioxines + PCB like et de 3 à 2,5 pg/g pour les dioxines

2 – Le Groupe Turbo- Alternateur : GTA

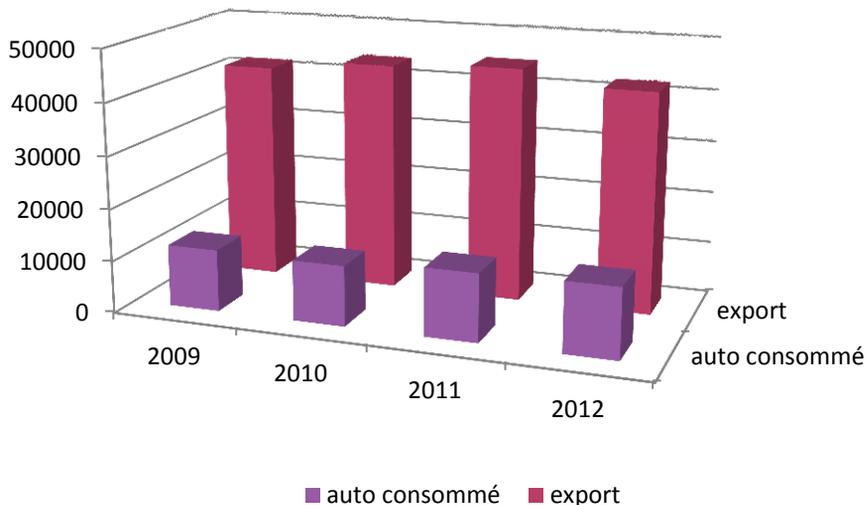


Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

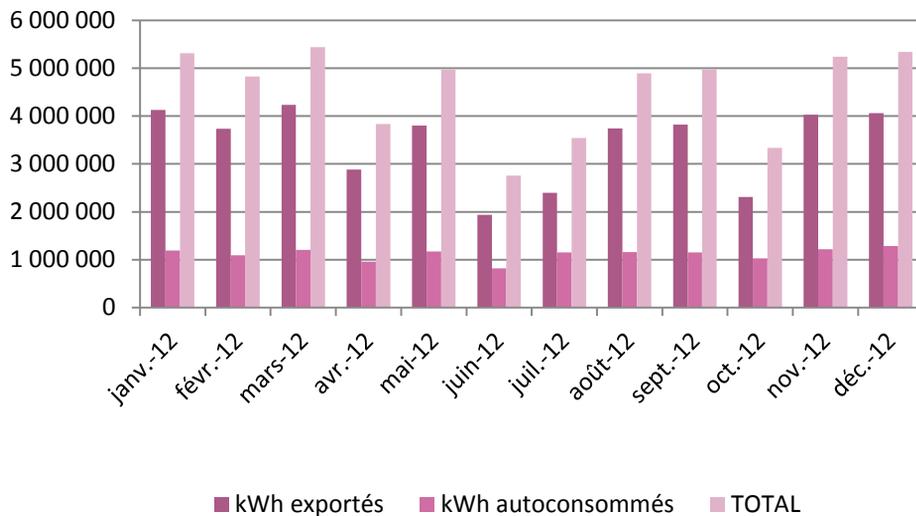
Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages, des journaux-magazines, la récupération des déchets encombrants et toxiques, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

Evolution de la production d'électricité (export et autoconsommé) en MWh



Production Electrique du Groupe Turbo-Alternateur en 2012



Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

En 2012, 55 280 MWh ont été produits dont 13 408 MWh ont été auto-consommés par l'UIOM (soit 24,25 %) ; 42 323 MWh ont été revendus.



48 656 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommé dans le process de l'usine. De plus, le taux de valorisation énergétique global avoisine 45 %, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type.

A noter que le projet de raccordement de l'unité au futur réseau de chauffage urbain du Grand Dijon permettra de valoriser environ 40 000 MWh thermiques supplémentaires.

La gestion du groupe Turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

Le Saviez-vous ?



L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes *

* Sur la base d'une consommation moyenne de 2200 KWh pour une famille de 4 personnes, hors consommation électrique de chauffage, eau chaude et cuisine

3 – La chaîne de traitement des DASRI

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI d'une capacité de **6000 t/an**.

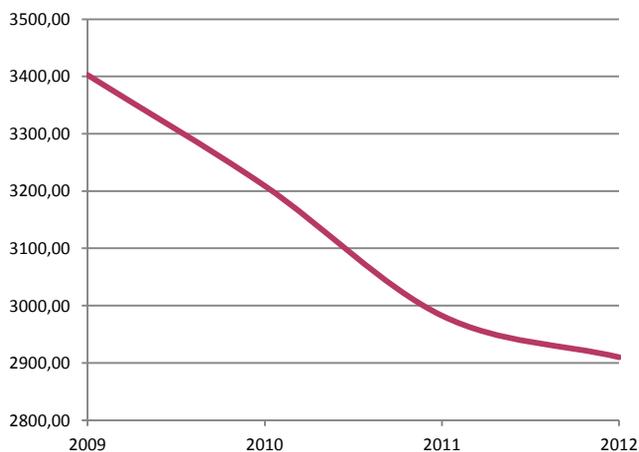
Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDas), qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes », et limiter les transports des DASRI, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.

De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques



et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.

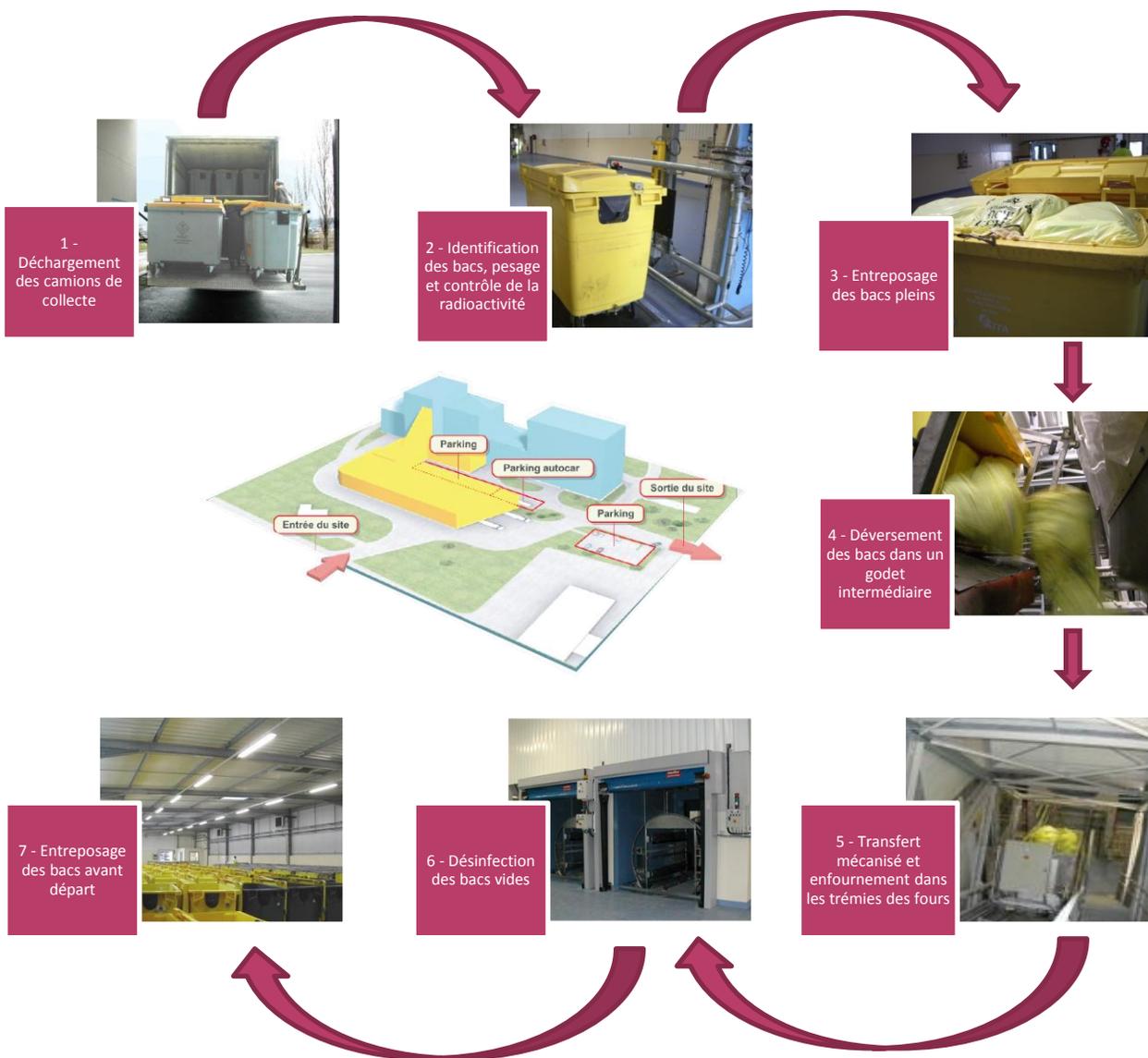
Evolution des tonnages reçus au DASRI



Globalement les tonnages de DASRI incinérés ont baissé de 2 % par rapport à 2011 avec **2 909,90 tonnes**.

De la même façon que le GTA, l'unité de traitement des DASRI fait l'objet d'un budget annexe avec le Centre d'Enfouissement Technique.

Process de l'unité DASRI



4 – Le centre de tri

A – Présentation générale

B – Suivi des tonnages entrants

C – Evolution du gisement entrant

D – Analyse du fonctionnement du
centre de tri

E – Valorisation et bilan
environnemental

A - Présentation générale

Dans ce centre, l'un des plus modernes de France, d'une superficie de 5 000 m²



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons
- ✓ cartonnettes
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier
- ✓ les papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles

Et expédiés vers des filières de recyclage des emballages

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007. Il est situé au nord de Dijon, 10 route de Langres.

Il est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétra-pack), les bouteilles en plastique (PET, PEHD), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins, les journaux, les revues et les magazines (JRM).

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à Val'Aura. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais d'ID'EES 21 et d'ID'EE INTERIM.

Au total, l'activité du centre de tri a représenté **84 679 heures travaillées** dont plus de 71 % au titre de l'insertion.

De par sa haute technologie, le centre de tri fait l'objet de 109 visites en 2012, dont 76 % de visites scolaires.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **7,794 tonnes par heure**, le taux d'utilisation du centre de tri (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation) est en moyenne sur les 10 premiers mois (hors période de travaux) de 93,45%.

En 2012, le centre de tri a reçu au total **22 950, 17 tonnes**:

⇒ **15 119,82 tonnes issues du périmètre du Grand Dijon :**

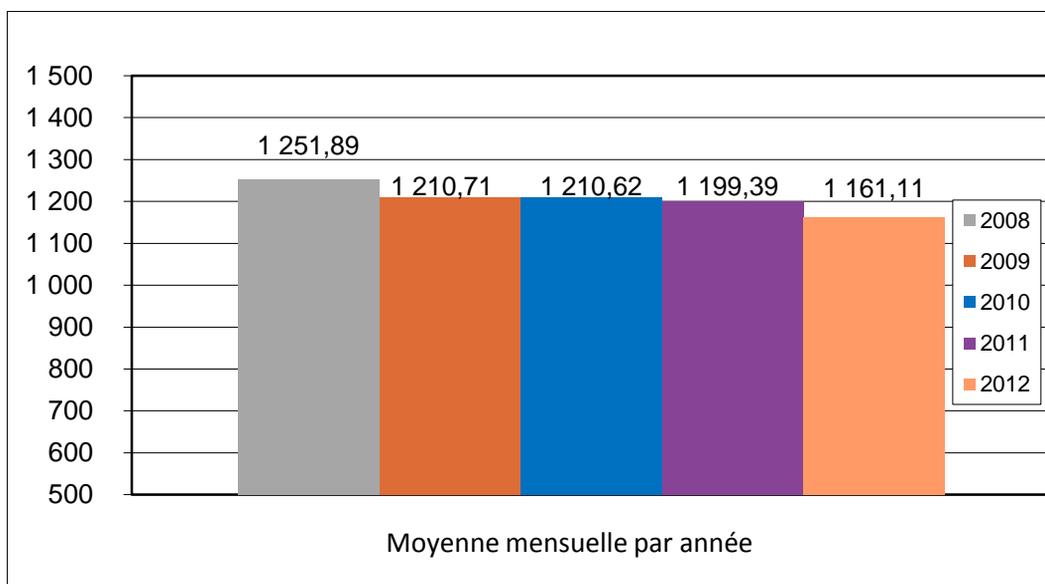
- 13 914,34 tonnes bacs jaunes
- 18,94 tonnes contrat BA 102
- 1 186,54 tonnes issues des déchetteries

⇒ **7 830,35 tonnes provenant des collectivités clientes.**



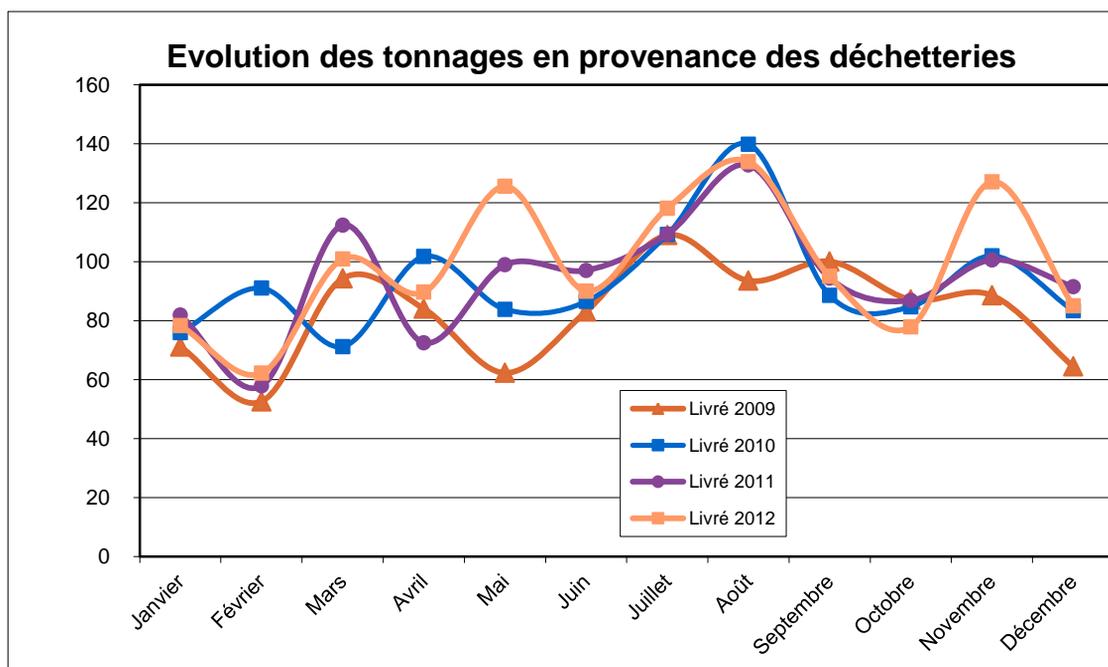
B – Suivi des tonnages entrants

1 – Tonnages collectés en porte à porte sur le Grand Dijon



On constate une baisse des tonnages de déchets recyclables collectés sur le territoire du Grand Dijon depuis 5 ans. Cette diminution, associée à la réduction des tonnages collectés en ordures ménagères ne met pas en évidence une réduction de la qualité du geste de tri de la population mais plutôt un changement des habitudes de consommation et peut aussi être expliqué par les opérations de communication du Grand Dijon sur la réduction des déchets ainsi que par l'effort des industriels pour réduire le poids de leurs emballages...

2 – Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon

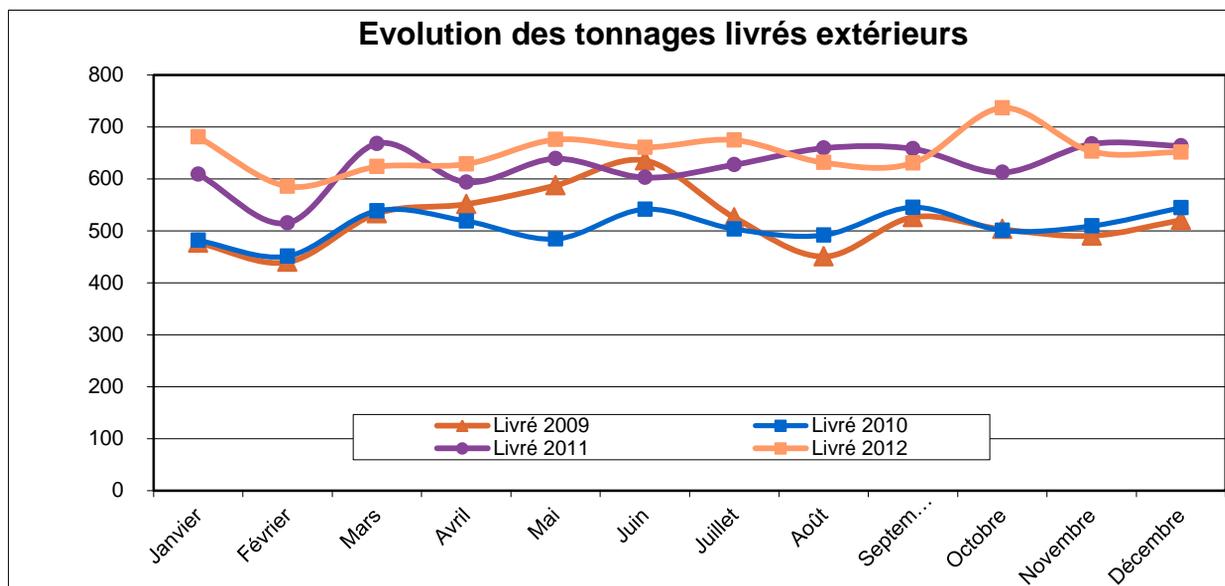


Le tonnage en provenance des déchetteries a augmenté de 4,2% en 2012 par rapport à l'année précédente. Les variations observées sur l'année montrent une correspondance entre augmentation des apports et vacances scolaires.

3 – Tonnages issus collectivités extérieures

On note une nouvelle fois une augmentation des tonnages livrés par les collectivités extérieures. Cette hausse est liée à l'accueil d'une nouvelle collectivité ainsi qu'à l'augmentation importante des tonnages livrés par une collectivité déjà cliente en 2011.

Sur les 7 830 tonnes apportées, 5 882 tonnes ont fait l'objet d'un passage en chaîne et 1 948 tonnes ont été conditionnées.



4 – Tonnages passage chaîne de tri et conditionnement direct

Avec **21 040,85** tonnes triées en 2012, on constate une diminution d'environ 400 tonnes par rapport à 2011. Cette baisse de tonnages est en particulier due à la réduction des déchets collectés en porte à porte sur le territoire du Grand Dijon et à l'absence d'apport exceptionnel lié à l'arrêt d'un centre de tri voisin.

Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'**exception des tonnages** :

- des déchetteries du Grand Dijon,
- des JRM de Gevrey-Chambertin,
- des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne
- des JRM de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche et de Vitteaux

soit environ **1 909,66** tonnes de matières à conditionner, nombre stable par rapport à 2011.

C – Caractérisation du gisement entrant

Chaque année, le Titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.



Sur le territoire du Grand Dijon, il existe en 2012 46 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations (contre 47 en 2011, diminution liée à la réorganisation des tournées). Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le nombre d'habitants et la typologie d'habitat (collectif, pavillonnaire, mixte ou hyper centre).

Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° XP X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.

Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération

Moyenne annuelle	2008	2009	2010	2011	2012
PET Foncé	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	1,1%
PET Clair	3,7%	3,1%	3,2%	3,8%	3,6%
PEHD	2,1%	2,1%	2,4%	2,2%	2,3%
Acier	2,4%	2,7%	2,7%	2,9%	3,2%
Aluminium	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%
Tetra	1,2%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%
EMr	23,2%	20,2%	20,3%	21,9%	21,9%
Gros de mag.	8,9%	15,5%	6,6%	2,1%	2,8%
JRM	41,0%	39,1%	48,6%	51,4%	50,6%
Refus en sacs	16,4%	14,9%	4,3%	3,7%	2,3%
Refus (hors sacs remplis)			9,5%	9,5%	10,5%
Total refus	16,4%	14,9%	13,9%	13,1%	12,8%



Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le point à noter est l'impact de la communication et des consignes de collecte sur les refus de tri. Ces derniers ont baissé de 3,6% en 5 ans et représentent moins de 13% des entrants en 2012.

La comparaison des taux de JRM et Gros de Magasin entre les années 2008 et 2009 est difficile du fait de la différence de classement entre ces deux catégories selon les agents. Néanmoins, depuis 2011, l'opérateur de caractérisations n'a pas été changé c'est pourquoi on peut constater une stabilité du taux de JRM aux alentours de 50% du flux entrant.

Outres les 46 caractérisations de répartition réalisées sur les tonnages du Grand Dijon, le centre de tri a réalisé 70 caractérisations de contrôle qualités.

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assistée par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement en termes de débit entrant sur la chaîne de tonnages triés par catégories et des temps d'utilisation du centre de tri.

Les bons résultats pressentis en décembre 2011 concernant l'impact des travaux d'optimisation de la chaîne ont été confirmés sur l'année 2012. Ces aménagements ont permis d'augmenter de plus de 3% le taux d'extraction des JRM et de 2% celui des cartons et cartonnettes.

- a) JRM et de Gros de magasin : Du fait du process, les petits papiers, difficilement triables à la main, sont dirigés vers les Gros de Magasin. Cela explique la valorisation en Gros de magasin de produits caractérisés en entrée du centre de tri comme des JRM. Néanmoins, avec un taux d'extraction des JRM de près de 80%, le fonctionnement de l'équipement est plus que satisfaisant.
- b) Cartons et cartonnettes : Avec la même remarque pour les petits cartons que pour les petits papiers, l'équipement permet d'obtenir un taux d'extraction des EMR (Cartons et cartonnettes) de près de 90%, signe de bon fonctionnement du centre de tri.
- c) Plastiques, Aciers et Aluminiums : La chaîne de tri montre une très grande stabilité sur l'extraction des plastiques, des aciers et des aluminiums. A noter que la continuité de bon fonctionnement du process a été renforcée par la mise en place, pendant les travaux de 2011, d'équipements de captation des métaux qui ont permis d'augmenter le taux d'extraction de 20% pour les aluminiums (63% en 2012 contre 43% en 2011) et de 10% pour les aciers (90% en 2012 contre 80% en 2011).
- d) Avec un taux d'utilisation de la chaîne de 93,45%, celle-ci montre une disponibilité très satisfaisante, d'autant plus que ce taux passe à plus de 94% si on ne tient pas compte des 3 premiers mois de 2012, période considérée comme un temps d'adaptation à la nouvelle chaîne de l'exploitation.

E – La valorisation et le bilan environnemental

Dans le cadre du contrat de valorisation des déchets d'emballages ménagers conclu avec la société agréée ADELPHÉ pour la période 2007-2012, le Grand Dijon a délibéré pour céder les matériaux collectés sélectivement et triés selon trois modalités de reprise :



La garantie de reprise :

Adelphé a désigné au Grand Dijon le repeneur de chaque matériau. Les prix de reprise sont totalement encadrés.

Le Grand Dijon a choisi cette solution pour le **verre** repris par Saint-Gobain Emballages (Saône-et-Loire), les **cartons et les cartonnettes** (EMR) ainsi que les **briques alimentaires** (ELA) repris par REVIPAC.

La reprise garantie :

Le Grand Dijon a choisi après consultation le repeneur de chaque matériau tout en bénéficiant des garanties contractuelles offertes par les organisations professionnelles de la valorisation qui labellisent les opérateurs (pas de prix négatif).

Le Grand Dijon a choisi cette formule pour l'**acier et l'aluminium** repris par les Etablissements GODARD et les **plastiques** (PET clair, PET foncé, PEHD) repris par Val'Aura.

La reprise directe :

Le Grand Dijon a choisi le repeneur en négociant librement les clauses du contrat de reprise. Dans ce cas de figure, les prix de reprise ne sont pas encadrés.

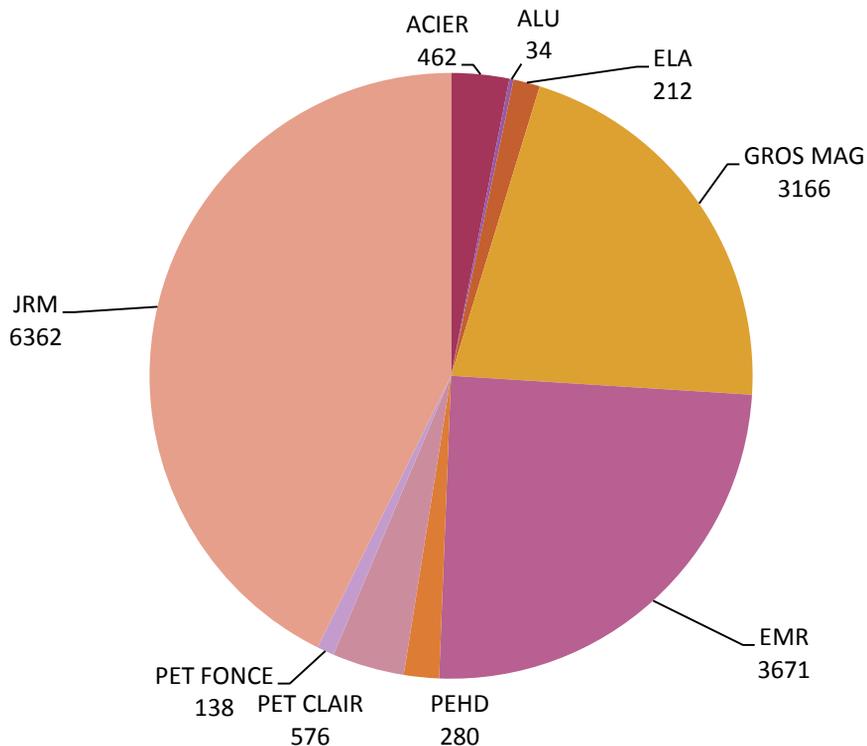
Le Grand Dijon a retenu cette solution pour les matériaux qui ne sont pas issus des emballages : **les journaux, les revues, les magazines** (JRM) repris par Val'Aura et Norske Skog Golbey et **les gros de magasins** (papiers blancs, enveloppes...) repris par Val'Aura.

Signature du Barème E

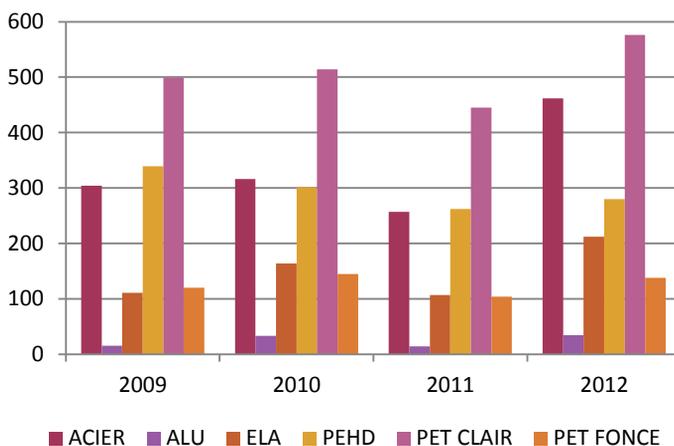
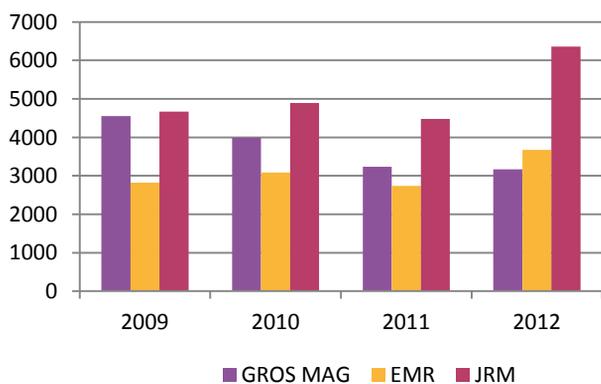
Par délibération en date du 21 juin 2012, le Conseil de Communauté a approuvé le nouveau contrat pour l'Action et la Performance avec Adelphé et a opté pour le passage au barème E rétroactivement au 01/01/2012 en substitution au barème D précédent. Les nouvelles options de reprises ainsi que les filières prendront effet au 1^{er} janvier 2013.

En 2012, les tonnages du Grand Dijon, issus du centre de tri et réceptionnés par les filières de recyclage sont répartis de la façon suivante (y compris tonnages issus des déchetteries) :

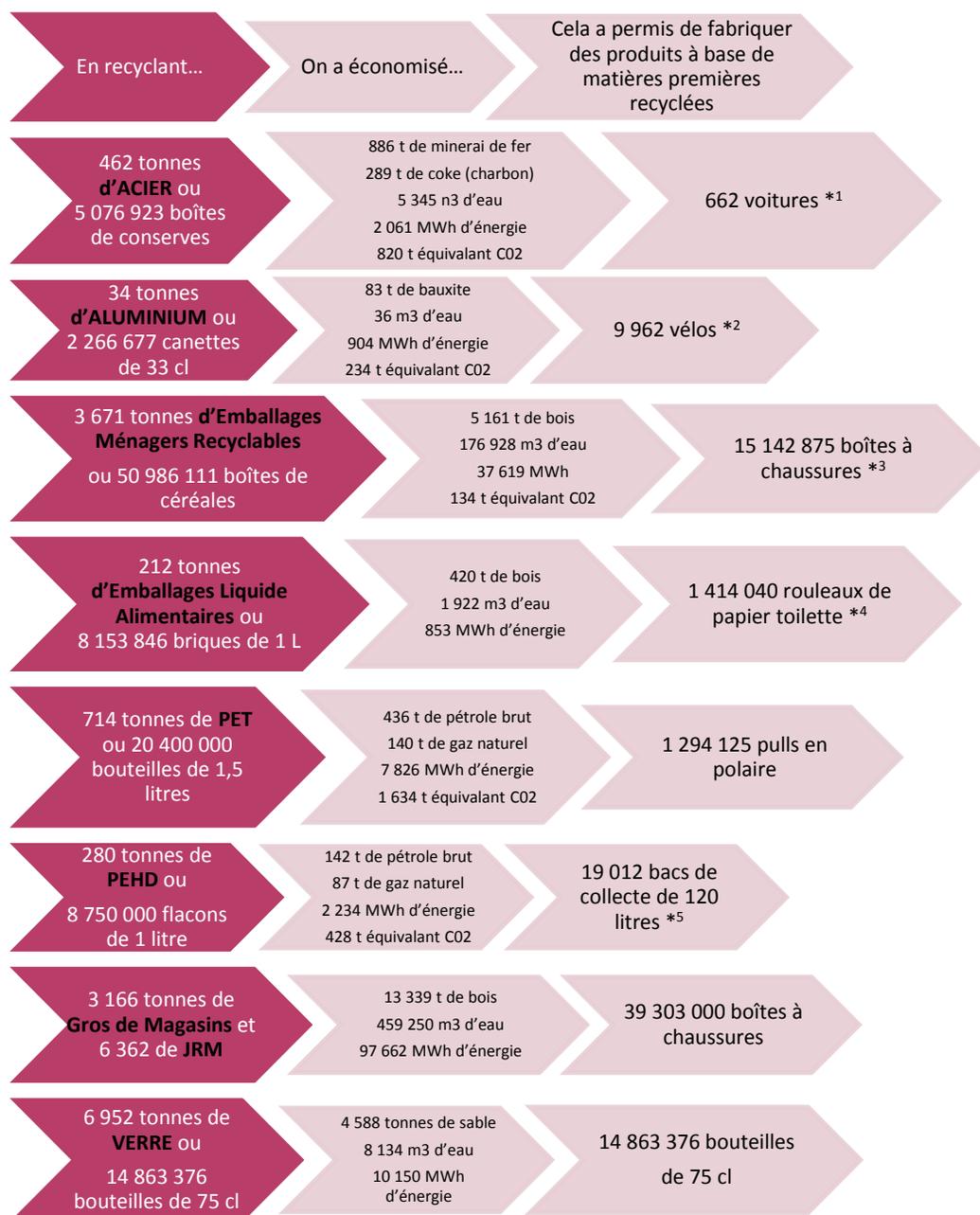
Tonnages Grand Dijon issus du centre de tri évacués vers les filières en 2012



Evolution des tonnages recyclés



Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



*¹ une voiture d'une tonne contient 750 kg d'acier recyclé

*² un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

*³ une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

*⁴ un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

*⁵ un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD

5 - Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

Classé centre d'enfouissement technique de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

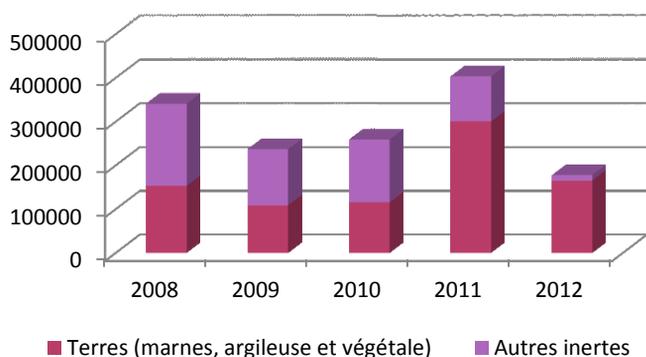
Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :



- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m³ de matériaux inertes ;
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les déchets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;

- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres,
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètres de limons argileux de perméabilité 10⁻⁷ m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable ;
- ✓ La topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques,

En 2012 le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **177 862** tonnes de déchets inertes dont 165 916 tonnes de marnes, terres argileuse et végétale. On note une baisse des tonnages entrants de 56 % par rapport 2011, année exceptionnelle compte tenu des rapports engendrés par les travaux du tramway et du réseau de chaleur.



Indicateurs financiers

I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

III – Les autres indicateurs financiers

I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 FOURNITURES DE COLLECTE	Marché public n° 10130FM	Société CITEC Environnement St Apollinaire	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Fourniture de matériels de collecte
LOT 2 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n° 10131FM	Société VEOLIA – DIVEO Dijon	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères et assimilés
LOT 3 EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	Marché public n° 10182 FM	VAL'AURA	Du 01.01.2011 au 31.12.2015	Tri et conditionnement des produits reçus dans le Centre de tri
DECHETTERIES	Marché public n° 07-63	Société GODARD (Dijon)	Du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 07-64	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2008 au 31.12.2010 reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Traitement des déchets inertes, des déchets industriels banals non incinérables et peu évolutifs et des déchets ultimes non valorisables non incinérables

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

1 – La collecte et le tri

2 – Les déchetteries

3 – L'UIOM

4 – La TEOM

5 – Les budgets annexes

1- la collecte et le tri

	Fonctionnement	CA 2012
	Dépenses	12 631 301,11 €
011	Charges à caractère général	12 436 357,05 €
	60 - Achats et variations de stocks	26 181,10 €
	61 - Services extérieurs	12 326 465,31 €
	Gestion de la précollecte (CITEC)	
	Collecte (SEFS)	
	Tri	
	Prestation de chargement et transport verre et compostage	
	Prestation de service autres	
	Prime d'assurances	2 652,15 €
	Prestation diffusion communication et assistance communication	
	62 - Autres services extérieurs (dont REFIOM)	71 683,64 €
	Autres services extérieurs	
	Honoraires assistance études collecte	
	Frais de contentieux, annonces et insertions	
	63512 - Taxes foncières	12 027,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 944,06 €
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00 €
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	0,00 €
	Recettes	8 165 730,63 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
70	Produits des services et ventes	4 844 031,85 €
	Reversement entre budgets	279 592,47 €
	Conventions et marchés	0,00 €
	Redevances (Gros producteurs ,Déchets verts et centre de tri)	2 254 422,52 €
	Vente matières	2 310 016,86 €
74	Dotations, subventions et participations	3 317 972,38 €
	Eco Folio 2006, 2007 et 2008	
	Adelphe (soutien tonne triée, communication et leviers d' optimisation)	
77	Produits exceptionnels	3 726,40 €
	Investissement	
	Dépenses	2 526 170,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	260,96 €
21	Immobilisations corporelles	2 390 803,57 €
23	Immobilisations en cours :(travaux constructions)	135 105,57 €
	Recettes	584 248,00 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	578 308,00 €
13	Subventions d'investissements (composteurs, bacs déchets verts)	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions composteurs)	5 940,00 €
	Total Recettes collecte	8 749 978,63 €
	Total Dépenses collecte	15 157 471,21 €

2 – les déchetteries

	Fonctionnement	CA 2012
	Dépenses	1 631 668,06 €
011	Charges à caractère général	1 631 668,06 €
	60 - Fournitures	320,48 €
	61 - Services extérieurs (gestion, réparations, communication)	1 610 861,68 €
	62 - Autres services extérieurs	20 485,90 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
	Recettes	212 789,35 €
70	Produits des services et ventes : (ferraille, batteries et DEEE)	207 837,35 €
74	Dotations, subventions	2 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante (déchetterie des professionnels)	2 652,00 €
	Investissement	
	Dépenses	17 911,34 €
20	Immobilisations corporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 855,78 €
23	Immobilisations en cours :	12 055,56 €
	Recettes	1 851,00 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	1 851,00 €
	Total dépenses déchetterie	1 649 579,40 €
	Total Recettes déchetterie	214 640,35 €

3 – L'UIOM

	Fonctionnement	CA 2012
	Dépenses	5 597 836,52 €
011	Charges à caractère général	4 230 808,84 €
	60 - Fournitures (eau gaz produits chimiques)	1 848 599,77 €
	61 - Services extérieurs (entretien immobilier, maintenance)	793 190,40 €
	62 - Autres services extérieurs (dont REFION)	1 126 457,23 €
	63 - Impôts et taxes	462 561,44 €
012	63-64 Charges de personnel et frais assimilés	1 334 481,72 €
65	Autres charges de gestion courante	5 574,62 €
66	Charges financières (intérêt des emprunts)	26 971,34 €
	Recettes	4 568 583,05 €
013	Atténuations de charges	71,16 €
70	Produits des services et ventes :	4 559 511,89 €
	- contributions des particuliers	1 547 022,87 €
	- ventes de matières	314 933,76 €
	- contributions des collectivités conventions	289 235,79 €
	- contributions des collectivités marchés	2 216 795,47 €
	- financement budget général, rembt de charges	190 318,00 €
	- rembt TEOM par la Poste	1 206,00 €
74	Subventions de fonctionnement	0,00 €
77	Produits exceptionnels	9 000,00 €
	Investissement	
	Dépenses	2 469 136,98 €
16	Capital emprunts	324 734,89 €
20	Immobilisations corporelles	12 643,55 €
21	Immobilisations corporelles	451 732,92 €
23	Immobilisations en cours :(travaux constructions)	1 680 025,62 €
	Recettes	209 917,00 €
10	Apports dotations et réserves (FCTVA)	209 917,00 €
	Total Recettes UIOM	4 778 500,05 €
	Total Dépenses UIOM	8 066 973,50 €

4 – LA TEOM

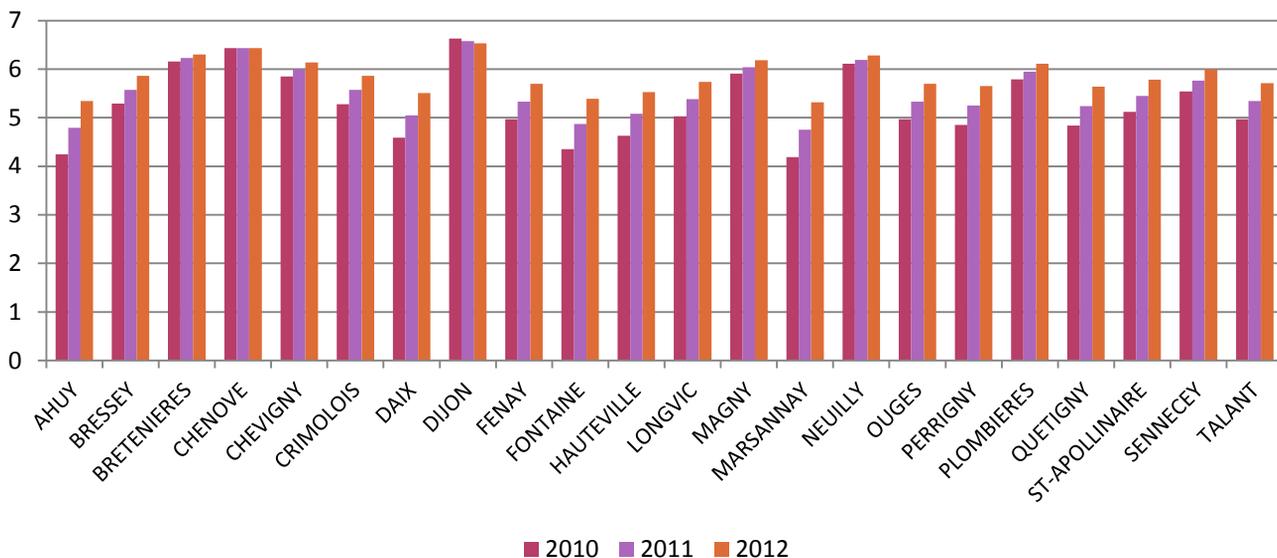
4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

En 2012, le taux moyen est de 6,25 % au lieu de 6,16 % en 2011. Le montant de la TEOM perçue en 2012 est de **20 084 612 €**.

Evolution des taux de TEOM depuis 2010 (taux TEOM en %)



5 – LES BUDGETS ANNEXES

A – Le CET et les DASRI

B – le GTA

A – Le Budget Annexe 2 : Le CET et les DASRI (exprimé en € HT)

	Section de fonctionnement	CA 2012
	DEPENSES	1 711 621,79 €
011	Charges à caractère général	448 588,35 €
	Dont fonctionnement décharge	271 643,65 €
	Dont fonctionnement DASRI	176 944,70 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	641 059,86 €
	Dont personnel Décharge	195 403,78 €
	Dont personnel DASRI	167 221,08 €
	Dont personnel intérimaire (DASRI)	35 000,00 €
	Dont remboursement budget principal	243 435,00 €
65	Charges diverses (65)	170 467,41 €
	Dont pertes sur créances irrécouvrables	22 699,41 €
	Dont remboursement de charges DASRI (658)	147 768,00 €
66	Frais financiers (66)	81 913,03 €
67	Charges exceptionnelles (67)	336,97 €
042	Dotation aux amortissements	369 256,17 €
	RECETTES	2 156 931,63 €
70	Prestations de services CET	706 535,13 €
70	Prestations de services DASRI	900 890,49 €
75	Produits divers (75)	546,00 €
77	Produits exceptionnels (77)	18 675,11 €
002	Résultat reporté	530 284,90 €
042	Reprises sur amortissements	0,00 €
	Section d'investissement	CA 2012
	DEPENSES	325 450,02 €
20, 21, 23	Dépenses d'équipement décharge	110 013,44 €
20, 21, 23	Dépenses d'équipement DASRI	45 261,39 €
16	Amortissement de la dette	170 175,19 €
001	Déficit reporté	0,00 €
040	Amortissements	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	RECETTES	557 582,58 €
16	Emprunt nouveau	0,00 €
001	Résultat reporté	188 326,41 €
040	Dotation aux amortissements	369 256,17 €
041	Opérations patrimoniales	
	Total Recettes	2 714 514,21 €
	Total Dépenses	2 037 071,81 €

B – Budget annexe 9 : Le Groupe Turbo-Alternateur (exprimé en € HT)

	Section de fonctionnement	CA 2012
	DEPENSES	2 328 692,29 €
011	Frais de fonctionnement GTA (011)	404 000,86 €
012	Remboursement charges de personnel (012)	133 493,00 €
65	Autres remboursements de charges (65)	466 514,17 €
66	Frais financiers	323 490,12 €
67	Charges exceptionnelles (67)	0,00 €
042	Dotation aux amortissements	1 001 194,14 €
	RECETTES	4 546 386,41 €
70	Ventes d'électricité	2 429 714,38 €
70	Autoconsommation électricité	471 726,13 €
77	Produits exceptionnels	17 559,99 €
002	Résultat reporté	1 627 385,91 €
	Section d'investissement	CA 2012
	DEPENSES	895 931,58 €
20, 21, 23	Dépenses d'équipement	130 507,55 €
16	Amortissement de la dette	765 424,03 €
	RECETTES	1 736 814,30 €
16	Emprunt nouveau	0,00 €
001	Résultat reporté	735 620,16 €
040	Dotation aux amortissements	1 001 194,14 €
	TOTAL DEPENSES	3 224 623,87 €
	TOTAL RECETTES	6 283 200,71 €

III – Les autres indicateurs financiers

1 – Les redevances

2 – Les tarifs d'accès

1 – Les Redevances

A – La redevance spéciale gros producteurs

B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

A – La redevance spéciale gros producteurs

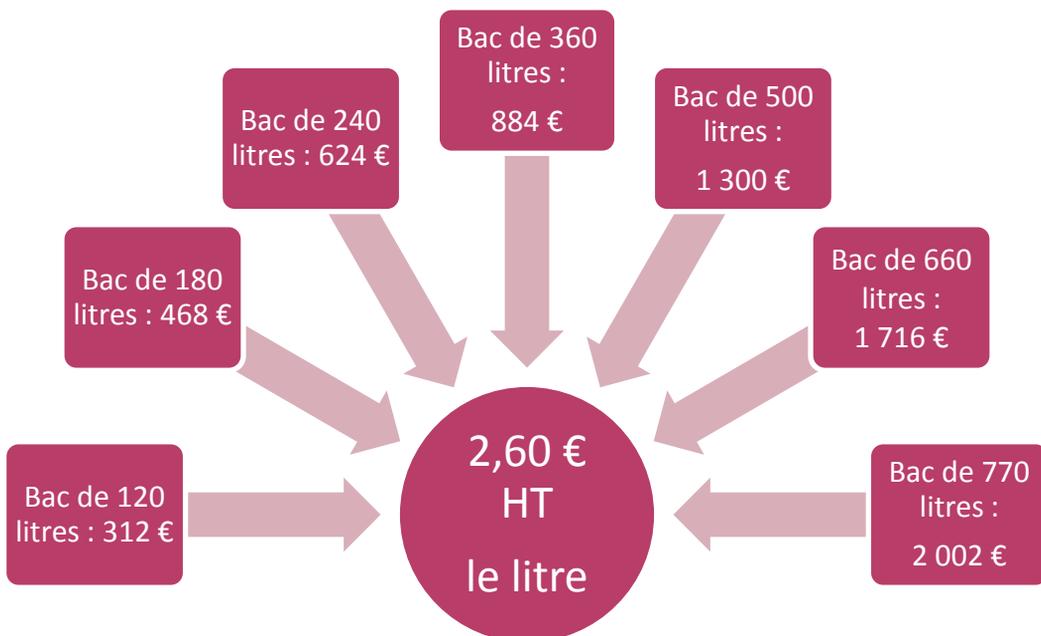
Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre **1 500 et 30 000 litres**, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à la société DIVEO, laquelle est chargée de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de la restituer au Grand Dijon.

Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2012, **323 contrats ont été signés (dont 45 nouveaux) pour un produit de 1 766 828,69 €**



Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion de la redevance spéciale est assurée par le Grand Dijon, en collaboration avec son prestataire de collecte Veolia Divéo.

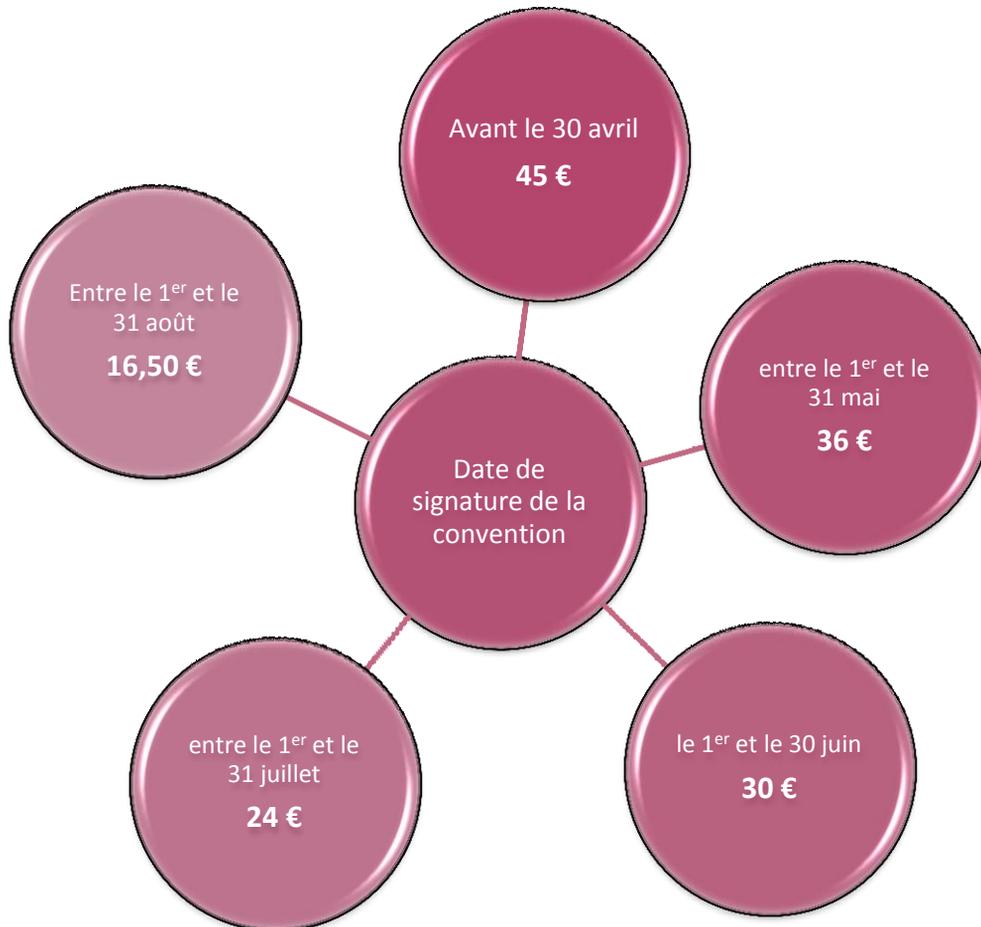
B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, sur la base du volontariat.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Il n'est bien évidemment pas obligatoire. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit en 2010, 2011 et 2012, soit 45 € TTC pour un bac de 240 litres et pour une collecte des déchets verts sur 35 semaines du 2 avril au 28 novembre 2012.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.

En 2012, le montant perçu au titre de la redevance pour la collecte des déchets verts était de 134 289 €.



2 – Les tarifs d'accès

A – L'usine

B – Le centre d'enfouissement
technique

C – L'unité DASRI

A - Les tarifs d'accès à l'usine

Les particuliers et industriels qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération acquittent une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP est passé de 2,60 € à 3,20 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2012, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises a diminué de - 4,58 % par rapport à 2011.



B – Les tarifs d'accès au Centre d'Enfouissement Technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n 'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BPT, les tarifs 2012 ont été adaptés :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT la tonne.**
- ❖ Autres déchets inertes : : **7,10 € HT.**
- ❖ Argile de perméabilité < 10⁻⁷ m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site.**
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site.**

Les apports ont dégagé un produit financier de **706 535 €** contre 687 822 € en 2011 soit une augmentation de 0,03 %.

C - Les tarifs d'accès aux DASRI

	<p>Traitement de DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 20 tonnes par mois : 340 € HT/tonne • Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 301 € HT/tonne
	<p>Traitement de DASRI *en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 340 € HT/tonne • Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 301 € HT/tonne
	<p>Forfait « bac contaminé »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 400 € HT par GRV
	<p>Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100 € HT par GRV
	<p><small>*y compris lavage/désinfection des bacs Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV</small></p>	



Le traitement des DASRI a dégagé un produit financier de 900 891 € contre 923 748 € en 2011, soit une baisse de 2,47 %

Annexes

1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables Objets Encombrants et Verre

2 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et/ou Objets Encombrants

3 – Synoptique général déchets traités par le Grand Dijon en 2012

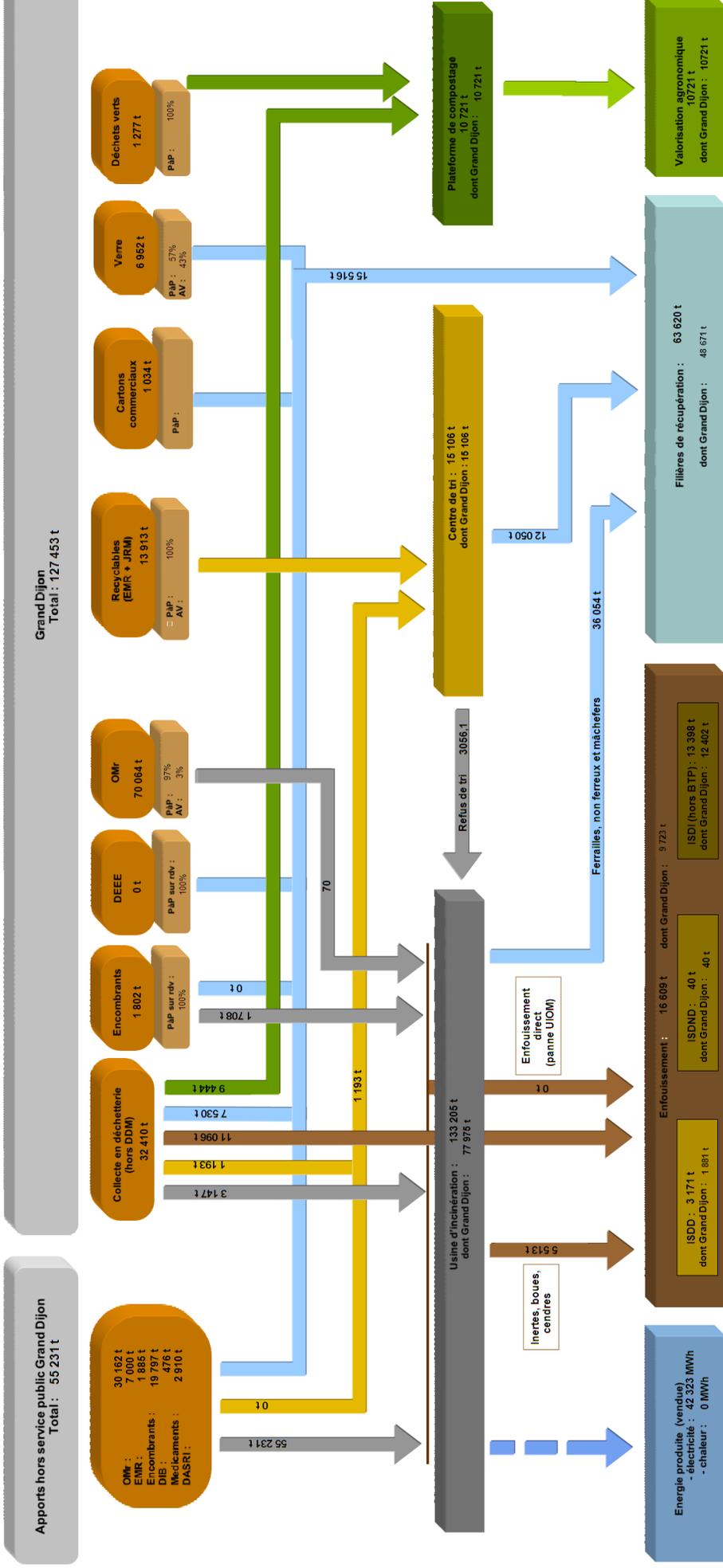
1 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre

			Ordures Ménagères		Déchets Recyclables		Objets Encombrants		Verre	
Communes	Population au 01/01/2012	Fréquence de collecte des OM	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
AHUY	1304	2 collectes / semaine	305,58	234,34	79,65	61,08	1,74	1,33	63,41	48,63
BRESSEY SUR TILLE	669	1 collecte / semaine	131,22	196,14	48,00	71,75	0,73	1,09	27,34	40,87
BRETENIERE	746	1 collecte / semaine	154,00	206,43	63,76	85,47	0,34	0,46	30,08	40,32
CHENOVE	14303	3 collectes / semaine	4140,36	289,47	705,03	49,29	169,79	11,87	385,53	26,95
CHEVIGNY ST SAUVEUR	1058	2 collectes / semaine	2222,35	216,65	585,87	57,11	42,63	4,16	242,14	23,60
CRIMOLOIS	597	1 collecte / semaine	119,81	200,69	50,10	83,92	0,88	1,47	24,06	40,30
DAIX	1411	2 collectes / semaine	346,06	245,26	98,43	69,76	6,89	4,88	51,66	36,61
DIJON	156133	3 collectes / semaine	40116,89	256,94	8252,93	52,86	1 063,13	6,81	4186,60	26,81
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	1471	1 collecte / semaine	289,59	196,87	90,31	61,39	1,91	1,30	40,07	27,24
FONTAINE LES DIJON	9337	2 collectes / semaine	1967,71	210,74	583,47	62,49	43,35	4,64	274,68	29,42
HAUTEVILLE LES DIJON	1090	1 collecte / semaine	215,63	197,83	73,99	67,88	7,06	6,48	47,89	43,94
LONGVIC	9512	2 collectes / semaine	2216,10	232,98	469,82	49,39	80,54	8,47	285,27	29,99
MAGNY SUR TILLE	843	1 collecte / semaine	165,41	196,22	61,10	72,48	0,78	0,93	27,66	32,81
MARSANNAY LA COTE	5206	2 collectes / semaine	1222,13	234,75	404,35	77,67	12,25	2,35	218,62	41,99
NEUILLY LES DIJON	1920	2 collectes / semaine	405,19	211,04	120,28	62,65	4,27	2,22	66,00	34,38
OUGES	1193	1 collecte / semaine	246,69	206,78	76,95	64,50	2,45	2,05	25,33	21,23
PERRIGNY LES DIJON	1498	2 collectes / semaine	373,30	249,20	89,60	59,81	4,04	2,70	41,79	27,90
PLOMBIERES LES DIJON	2968	2 collectes / semaine	718,28	242,01	177,03	59,65	16,59	5,59	66,04	22,25
QUETIGNY	10107	2 collectes / semaine	2140,27	211,76	564,62	55,86	53,14	5,26	335,70	33,21
ST APOLLINAIRE	6349	2 collectes / semaine	1642,26	258,66	505,13	79,56	7,54	1,19	191,87	30,22
SENNECEY LES DIJON	2257	2 collectes / semaine	480,08	212,71	167,28	74,12	33,96	15,05	71,31	31,60
TALANT	11907	2 collectes / semaine	2779,78	233,46	684,97	57,53	153,72	12,91	248,96	20,91
TOTAL GRAND DIJON	251079		62398,69	248,52	14133,46	56,29	1707,73	7,18	6952,01	27,69
Zones			4890,70		813,64					
TOTAL	251079		67289,39		14947,10		1707,73		6952,01	

2 - Tableau récapitulatif des tonnages OM et/ou OE collectés sur les collectivités clientes :

Collectivités Clientes	Population au 01/01/2012	Ordures ménagères			Objets encombrants	
		Fréquence de collecte / semaine	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg	Quantité en tonnes	Moyenne par habitant en kg
CC GEVREY-CHAMBERTIN	9301	C1 ou C2	2611,00	280,70	39,00	4,20
CC FORETS-LAVIERE-ET-SUZON	2686				53,00	19,73
CORCELLES-LES-MONTS	674	C1	121,00	178,25	2,32	3,44
FLAVIGNEROT	178	C1	43,00	245,34	0,68	3,82
TOTAL	12839		2775,00	704,29	95,00	31,19

Total traité par le Grand Dijon en 2012 : 182 683 t



Bilan Grand Dijon (valorisation)		
Type de valorisation	Tonnage	
Valorisation énergétique	77 976 t	51,1%
Valorisation matière	48 671 t	31,9%
Valorisation organique	10 721 t	7,0%
Enfouissement	13 388 t	8,8%
Total	152 683 t	

Bilan Grand Dijon (destinations ultimes)		
Type de valorisation	Tonnage	
Valorisation énergétique	53 642 t	42,1%
Valorisation matière	48 671 t	38,2%
Valorisation organique	10 721 t	8,4%
Enfouissement	12 402 t	9,7%
Total	127 358 t	

LEXIQUE

A	ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
C	C1 à C6 CA CET	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine Compte Administratif Centre d'enfouissement technique
D	DASRI DDM DEEE DR DV	Déchets d'activités de soins à risques infectieux Déchets dangereux des ménages Déchets d'équipements électriques et électroniques Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune Déchets verts
E	ELA EMR	Emballages pour liquides alimentaires Emballages ménagers recyclables
G	GEM GNV Grand Dijon GTA GUSP	Gros électro-ménager Gaz naturel de ville Communauté d'agglomération dijonnaise Groupe turbo-alternateur Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
H-J	HAB JRM	Habitants Journaux, revues, magazines
O	OE OM	Objets encombrants Ordures ménagères
P	PAM PAP PAV PEHD PET PREDAS	Petits appareils en mélange Porte à porte Point d'apport volontaire Plastique polyéthylène haute densité Plastique polyéthylène téréphthalate Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins
Q-R	QSE REFIOM	Qualité Sécurité Environnement Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures Ménagères
S-T	T TEOM TGAP	Tonne Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Taxe Générale sur les Activités Polluantes
U-V	UIOM VE	Usine d'incinération des ordures ménagères Verre d'emballage
Z	ZA	Zones d'activités

Notes :



Pôle Environnement du Grand Dijon
Tél : 03 80 76 40 76 • Fax : 03 80 76 40 80

Communauté de l'agglomération dijonnaise
40 avenue du Drapeau • BP 17510 DIJON cedex

